

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
.....

AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL
.....

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN, PHASE II
(ADEM 2).**

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ CABINETS EN CHARGE DES ETUDES
ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE, DU SUIVI ET DE LA SUPERVISION DE
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE DIX-
HUIT ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LES REGIONS DE THIES, DAKAR ET
KAOLACK**

Financement : AFD

I. CONTEXTE

Afin d'accompagner le gouvernement du Sénégal à répondre aux enjeux conjugués de 1) rapide croissance des villes et de pression démographique scolaire, 2) de mise en cohérence et gestion des flux sur le continuum éducation-formation, 3) de réduction des disparités intra-urbaines et sociales auprès de populations jeunes qui n'ont pas les capacités financières de se tourner vers le secteur privé et 4) de rôle modèle et moteur que doit jouer le secteur de l'éducation dans l'accompagnement des transitions vers le développement durable ; **l'AFD a instruit, sur requête de la République du Sénégal, un projet de constructions scolaires ciblant collèges et lycées, financé sur prêt à hauteur de 15M€.** Ce financement s'inscrit dans le prolongement du Projet d'Appui à l'Enseignement Moyen (ADEM -12M€ en subvention) tout en capitalisant sur les principaux enseignements tirés de la phase 1, notamment en matière de modes opératoires. En effet, le bénéficiaire du financement, le Ministère de l'Education Nationale, a souhaité une contractualisation par entente directe avec l'Agence de Développement Municipal (ADM) au titre du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) sur la seconde phase d'ADEM.

Régions d'intervention : la première phase de ADEM ciblait la région de Dakar ; le complément de financement propose de consolider ce ciblage sur la région de Dakar pour environ 2/3 des investissements, notamment dans les zones périphériques défavorisées de Pikine-Guédiawaye et Rufisque et d'ouvrir le champ géographique du projet aux régions de Thiès et Kaolack (pour le tiers restant). Le plus faible nombre d'infrastructures dans les deux dernières régions pourra être compensée par le prestige des chantiers entrepris, la première région bénéficiant de la réhabilitation d'un établissement historique à forte valeur symbolique dans l'histoire éducative du Sénégal ; l'autre pouvant bénéficier de l'implantation de l'établissement modèle en matière d'architecture bioclimatique (cf. infra).

Le projet cible un maximum de 20 établissements d'enseignement dont deux bioclimatiques qui sont l'objet d'autres termes de référence. Une majeure partie du financement alloué sera concentrée sur les Collèges (14 CEM) et le reliquat sur le secondaire général, soit un maximum de 6 lycées Le projet se partagera entre 4 types de réalisation : 1) des collèges neufs, 2) des collèges avec extension et réhabilitation de l'existant, 3) des lycées neufs et 4) des lycées avec extension et réhabilitation.

Ainsi, l'ADM souhaite s'attacher des services de cinq (05) cabinets qui seront chargés de la conception, des études architecturales et techniques, de l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises ainsi que de la supervision des travaux des établissements scolaires ciblés.

Les présents termes de référence ont pour objet de définir le contenu de la mission ainsi que le profil des consultants qui seront recrutés.

II. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION :

L'objectif de la mission est de réaliser d'une part les études architecturale et technique, et d'autre part d'assurer la supervision des travaux dans les règles de l'art conformément aux prescriptions, des textes et directives en vigueur pour l'exécution des infrastructures scolaires et dans les prévisions budgétaires du programme.

Elle se fera en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation national à travers la Direction des Constructions Scolaires (DCS).

La mission décrite dans ces termes de références concerne l'acquisition de services de maîtrise d'œuvre décomposés en lots suivants :

- **Lot 1:** études, suivi et supervision des travaux de construction et de réhabilitation des Lycées et CEM : LYCEE SEYDOU NOUROU TALL -CEM LIBERTE 1- CEM DR SAMBA GUEYE - LYCEE DERKLE
- **Lot 2:** études, suivi et supervision des travaux de construction et de réhabilitation des Lycées et CEM : CEM THIAROYE AZUR/ CEM ELHADJI IBRAHIMA THIAW CHERIF 3/ CEM CHERIF 3 /CEM C M HABIB TIJANI
- **Lot 3:** études, suivi et supervision des travaux de construction et de réhabilitation des Lycées et CEM : LYCEE TIVAOUNE PEULH-CEM JAXAAY-CEM DJIDDAH THIAROYE KAO-CEM MOMAR SENE WALY
- **Lot 4:** études, suivi et supervision des travaux de construction et de réhabilitation des Lycées et CEM: LYCEE MEDINA FALL- CEM DJIBRIL DIAW--CEM NGUEKHOKH-LYCEE DE PIRE.
- **Lot 5:** études, suivi et supervision de construction et de réhabilitation des CEM : CEM VALDIODIO NDAYE 1-CEM VALDIODIO NDAYE 2.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION :

Les objectifs particulièrement visés par cette mission sont :

- d'assainir et d'aménager des espaces attenants aux infrastructures afin de créer un environnement favorable à l'éclosion d'une éducation saine et appropriée.
- d'élaborer tous les documents graphiques et les notices techniques nécessaires à la construction et réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- d'intégrer la dimension environnementale et sociale dans les études architecturales et techniques et mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales ressorties des études lors de l'exécution des travaux;
- de procéder à l'étude diagnostic des bâtiments à réhabiliter.
- d'éviter, autant que possible, l'utilisation de matériaux, de choix techniques et technologiques trop chères à l'entretien ;
- de privilégier les matériaux locaux ainsi que les techniques de construction locales et de garantir l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- de mettre en place des stratégies de fonctionnement bioclimatique pour le confort des usagers avec intégration des sept (07) solutions techniques¹les plus évidentes (double toiture, ventilation, etc.) ;
- veiller à l'exécution qualitative des travaux ;

¹ Il s'agit des solutions techniques passives suivantes : 1) l'orientation des bâtiments en plaçant les façades avec fenêtres au nord ou au sud ; 2) la ventilation naturelle transversale de tous les locaux d'enseignement ; 3) le placement de ventilations hautes grillagées dans les classes et pour toutes les combles ; 4) la protection de l'ensoleillement direct des façades et particulièrement des fenêtres ; 5) la ventilation des salles d'enseignement (brasseurs d'air) ; 6) la plantation d'espaces verts le long des façades arrière et d'arbres (ombrage) dans les cours ; et 7) la généralisation de la double toiture (réalisation d'une toiture tôle sur dalle haute).

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

- de prévoir des sources de production énergétiques alternatives ;
- de prendre en compte dans leur conception les enjeux liés au changement climatique et au développement durable ;
- de faire preuve de créativité et d'innovation dans la conception architecturale ;
- d'assurer dans les délais et le respect du budget, une bonne exécution des ouvrages;
- d'assurer la supervision des travaux ;

IV. RESULTATS ATTENDUS :

Le maître d'œuvre retenu devra suivre le projet depuis le démarrage des prestations par ordre de service jusqu'à la réception des travaux. La construction devra être de qualité dans les matériaux ainsi que dans le confort des espaces intérieur et extérieur. Parmi les attentes de cette mission, notons aussi :

- une bonne évacuation des eaux pluviales dans les établissements
- une très bonne conception architecturale avec une bonne ambiance ;
- la réalisation d'établissements intégrant les contraintes de l'existant et des sites retenus et de concevoir des projets homogènes, agréables, à la hauteur des exigences d'un enseignement de qualité ;
- la prise en compte dès les études du maintien en fonctionnement des établissements réhabilités pendant la durée du chantier
- des études techniques de qualité et une très bonne estimation des coûts ;
- l'exécution des ouvrages dans les règles de l'art reconnues et dans une perspective de durabilité ;
- la prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans les études architecturales et techniques et l'application et le suivi des mesures environnementales et sociales issues des études et des documents de sauvegarde préparés dans le cadre du Projet, lors de l'exécution des travaux;
- un bon confort thermique dans les bâtiments ;
- l'obtention pour l'ADM d'un rendu des travaux conformes aux engagements des entreprises adjudicataires des travaux ;
- assurer l'avancement physique des travaux et leur achèvement en conformité avec le calendrier établi pour le volet travaux ;
- s'assurer que les ouvrages sont réalisés dans les budgets prévus.

V. MANDAT DU CONSULTANT :

Le maître d'œuvre devra exécuter sa mission selon les règles de l'art et conformément aux prescriptions du code des devoirs professionnels et des règles en usage au Sénégal. Le projet devra répondre à la réglementation, aux normes et aux prescriptions légales en vigueur en matière de bâtiments et de travaux publics.

Le consultant devra sur la base du préprogramme, préciser en accord avec les usagers, services éducatifs, la direction de la construction scolaire et l'agence de développement municipal, le programme à réaliser pour chaque établissement. Il sera nécessaire pour le consultant de cerner les besoins et attentes des différentes parties prenantes mais, également, de les impliquer dans le processus de conception.

En effet, la dimension environnementale et sociale sera traitée de façon transversale et doit être prise en compte aussi de la phase conception jusqu'en phase exploitation.

Il est attendu du consultant de proposer de concert avec les usagers une organisation et un phasage des travaux afin d'éviter de perturber le moins que possible les enseignements et d'assurer la sécurité des personnes.

Il est prévu de réaliser les études en une seule phase et les travaux en deux phases décalées.

A cet effet, le consultant devra adapter et ajuster si requis par ADM, le DAO de la deuxième phase avec les résultats du DAO de la première phase.

V.1) Phase études et conception des ouvrages :

V.1.1) Relevés et implantation topographiques :

L'objectif est de faire l'état des lieux des établissements existants et des nouveaux sites (levés planimétrique et altimétrique) ainsi que l'implantation des bâtiments projetés.

Le consultant devra aussi faire une analyse des risques d'inondation et proposer un dispositif d'évacuation des eaux pluviales si nécessaire.

Les résultats attendus sont :

- le relevé de plan topographique à une échelle appropriée;
 - relevé de plan ou de coupe topographique à diverses échelles matérialisant les limites de parcelles et clôtures, les voiries, les arbres, les emprises des bâtiments existants et niveaux des dallages de ceux-ci, les ouvrages d'assainissement présents sur le site, les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales se trouvant à proximité et leur niveau de fil d'eau, les réseaux connus d'alimentation (eau, électricité, téléphone) ;
 - confirmation des bornages et plans croquis des fonciers fournis, et vérification de toutes les visées sur le site pouvant constituer une contrainte au déroulement normal des travaux
 - implantation des différents ouvrages projetés.
- les risques d'inondation analysés avec d'éventuelles propositions de solutions.

V.1.2) Etudes architecturales :

V.1.2.1) Les Etudes d'esquisse :

Le maître d'œuvre devra préparer et soumettre à l'avis du comité technique les conceptions proposées.

Le dossier d'esquisse sera présenté à l'échelle 1/200 et sera accompagné d'un rapport explicatif précisant les avantages/inconvénients de chacune des options pour permettre une prise de décision sur une base technique.

Elles ont pour objet :

- d'élaborer des esquisses d'implantation des principaux bâtiments et aménagements afin d'analyser la faisabilité du programme sur chacun des sites pour les constructions nouvelles et extension-réhabilitations ;
- de vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site ;
- de proposer au moins deux(02) solutions d'ensemble pour chaque type d'infrastructure, intégralement différentes dans la conception, traduisant les éléments majeurs de chaque programme d'en indiquer les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectés aux travaux ;

- d'optimiser autant que possible les surfaces en disposant les bâtiments en bordure de rue et de construire en hauteur pour conserver plus d'espace en interne.

Pour chaque ouvrage, elles seront réalisées sur la base du programme architectural issu de l'étude de pré-programmation (voir annexe). Elles doivent permettre de comprendre l'implantation sur le terrain ainsi que les choix de distribution retenus entre les différents services.

Ces études devront intégrer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans les ouvrages ainsi que la répartition des blocs sanitaires homme et femme.

Le consultant devra analyser les esquisses suivant leur avantage comparatif et les paramètres et critères techniques, environnementaux, sociaux, financiers, bioclimatiques et d'efficacité énergétique.

A cette phase de l'étude, les documents suivants seront fournis par le maître d'œuvre :

Documents graphiques :

- un plan de masse à l'échelle 1/200 ;
- un schéma de fonctionnement distributif ;
- un schéma de l'intégration climatique de l'implantation ;
- les plans de tous les niveaux à l'échelle 1/100 ;
- des façades significatives à l'échelle 1/100 ;
- deux coupes caractéristiques à l'échelle 1/50 ;
- des croquis d'ambiance ;

Pièces écrites

- un mémoire à caractère descriptif, justificatif (note conceptuelle) y compris les données environnementales et sociales, les établissements humains, la situation foncière et l'occupation du sol dans les sites prévus pour la réhabilitation et construction des CEM et lycées ;
- une évaluation sommaire des dépenses afférentes à l'exécution des ouvrages ;

V.1.2.2) Les Etudes d'Avant-Projet Sommaire:

Sur la base de l'esquisse approuvée par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre effectuera les études en vue de l'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Le consultant procédera également à l'évaluation des contraintes environnementales et sociales ainsi que les principaux impacts environnementaux et sociaux des options techniques et technologiques retenues, en vue de l'analyse multicritère. Celle-ci doit reposer sur le cumul des enjeux et contraintes techniques, financières, environnementales et sociales.

Cette analyse devra permettre de choisir la conception architecturale la plus optimale et la plus durable.

A cette phase de l'étude, les documents suivants seront fournis par le maître d'œuvre :

Documents graphiques :

Les documents graphiques seront présentés sur papier de format A0 ou A1 fournis en cinq (5) exemplaires et une version numérique. Ils comprendront les plans suivants :

- un plan de situation avec indication des dispositions des voies d'accès en fonction des voies urbaines limitrophe existantes ou projetées et l'impact de ces voies d'accès sur la circulation ;

- un plan de masse à l'échelle 1/500ème dessiné et rendu indiquant les différentes phases, les accès et définissant la nature de l'aménagement extérieur, les retraits 200;
- un plan d'aménagement du terrain à l'échelle 1/200 ;
- les plans d'architectures des différents bâtiments et niveaux à l'échelle 1/100 ;
- des façades significatives de chaque ouvrage à l'échelle 1/100;
- des coupes caractéristiques à l'échelle 1/100 ;
- les détails, permettant la compréhension du parti architectural à l'échelle 1/50-1/20;
- le schéma des VRD (croquis d'aménagement des espaces extérieurs, etc.) rendu à l'échelle 1/500ème ;
- les schémas de principe des installations (électrique, plomberie, climatisation, téléphone, courants faibles et équipements spéciaux).
- les plans de principe des réseaux divers et leur raccordement aux réseaux extérieurs à l'échelle 1/100 ;
- des perspectives significatives ;
- les plans d'architecture en 3D
- schémas des solutions climatiques architecturales

Les plans et coupes seront cotés. Les plans porteront en outre l'indicatif des surfaces utiles ainsi que celles des dégagements. Ces surfaces seront récapitulées dans un tableau qui précisera les surfaces de chaque programme, celle du projet soumis et les écarts.

Documents écrits

- un mémoire à caractère descriptif, justificatif comprenant entre autre :
 - une définition du terrain avec dossier photographique du site ;
 - une description du parti architectural et constructif ;
 - une indication de l'ensemble des données utilisées (données d'ordre climatique, hydraulique, géotechnique, etc.) et l'interprétation qui leur a été donnée ;
 - une indication de l'ensemble des dispositions réglementaires et de l'application qui en a été faite
 - une description des différentes solutions techniques des structures et des installations avec justification de la solution d'ensemble proposée qui doit être optimisée ;
 - les solutions envisagées relatives à : l'économie de l'énergie ,l'économie de l'eau , au recyclage des eaux usées,au traitement des déchets ;
 - une description des prestations adoptées ;
 - une indication du tableau des surfaces utiles et hors œuvres ;
 - une indication d'une estimation sommaire du projet ;
 - une indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution des travaux ;
 - une indication des bases d'évaluation détaillée des dépenses ;
 - Une notice technique à la fois descriptive, explicative et justificative comportant les mesures de sécurités et de lutte contre l'incendie.
- une proposition de planning d'exécution ;
- un rapport environnemental et social: description des conditions environnementales et sociales initiales, identification et caractérisation environnementale et sociale des options techniques et technologiques proposées, identification des contraintes et des enjeux techniques, environnementales et sociales

majeures liées à chacune des options proposées, évaluation des impacts environnementaux et sociaux et une estimation des besoins en mesures d'accompagnements environnementaux et sociaux}.

Le consultant devra effectuer toutes les modifications éventuelles demandées par le maître d'ouvrage délégué sur l'APS avant son approbation finale.

Les plans et coupes seront cotés, l'orientation et les échelles (numérique et graphique) spécifiées ainsi que toute légende nécessaire à la bonne compréhension des dessins.

Les plans porteront en outre l'indication des surfaces utiles ainsi que celles des dégagements et circulations.

Ces surfaces seront récapitulées dans un tableau (n°1) qui précisera les surfaces du programme, celles du projet soumis et les écarts.

Un second tableau (n°2) indiquera les surfaces brutes, les surfaces nettes et les volumes ainsi que les coûts estimatifs s'y référant en m² et m³.

V.1.2.3) Les Etudes d'Avant-Projet Détaillé:

Sur la base de l'avant-projet sommaire (APS) approuvé le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre élaborera et présentera dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la date de notification de l'approbation de l'APS, un dossier d'avant-projet détaillé (APD) qui développera les orientations et choix arrêtés à l'étape APS. Le maître d'œuvre traitera à cette phase les lots spéciaux et présentera les études de l'avant-projet pour chaque corps d'état (Structure, Electricité, Fluides, VRD, etc.).

A cette phase de l'étude, les documents suivants seront fournis par le maître d'œuvre :

Les pièces écrites :

- une note de présentation ;
- une description de l'état des lieux ;
- une notice descriptive et justificative du choix technique de la solution d'ensemble retenue après concertation avec le maître d'ouvrage délégué ;
- un cahier des prescriptions techniques particulières comprenant un descriptif détaillé des travaux par lots, les spécifications et mode d'exécution des ouvrages ;
- un rapport environnemental et social : Evaluation des impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être engendrés par l'option technique retenue, et la définition d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) permettant de prendre en charge la mise en œuvre des mesures d'atténuation et garantir la durabilité et la viabilité des CEM et lycées envisagés, en phase travaux et en phase d'exploitation.
- Un cahier des clauses environnementales et sociales
- un budget estimatif détaillé des coûts de réalisation par corps de métier ainsi qu'une estimation sommaire des coûts de fonctionnement et d'entretien ;
- un descriptif de chaque prix unitaire ou forfaitaire.
- un planning détaillé d'exécution des travaux précisant les différentes étapes de construction et réhabilitation permettant un fonctionnement continu de l'établissement;
- une fiche descriptive par typologie de local spécifiant les matériaux et les équipements de chaque local ;

- un cadre de devis quantitatif et estimatif, un devis estimatif et confidentiel, un cadre du bordereau des prix unitaire(pour chaque type de bâtiment :construction neuve et réhabilitation);
- le cadre de décomposition des prix ;

Les pièces graphiques /Architecture :

- le plan de masse (1/200e) avec les accès des différents bâtiments ;
- le plan de masse général sur fond de plan coté avec implantation de tous les bâtis, voiries, chemins piétonniers, aménagements divers au 1/200e permettant d'apprécier leur adaptation à la topographie du terrain avec indication des côtes de seuils ;
- les plans de chaque niveau (1/100 -1/50e) ;
- les façades principales, latérales et postérieures (1/100e -1/50e)
- Les coupes sur les éléments particuliers, escalier, acrotères etc. (éch :1/50 - 1/20) ;
- les détails particuliers à l'échelle appropriée expliquant le parti constructif, (éch 1/50-1/20) ;
- les coupes et détails d'étanchéité (échelle 1/50-1/20);
- la légende et tableau de menuiserie intérieure et extérieure ;
- Les plans d'aménagements du site (parkings, espaces verts, voiries et réseaux divers, etc.) au niveau des établissements (éch 1/100e) ;
- les plans de VRD et aménagements extérieurs (ech 1/100e) ;
- la légende et tableau des revêtements ;
- les détails de tous dispositifs d'installation de raccordement et d'évacuation ;
- la légende et plan des appareillages d'électricité (1/50e) ;
- le plan de toitures et terrasses indiquant les pentes et les points d'évacuation des eaux pluviales (ech 1/50e) ;
- les plans et schémas de principe de tous les lots techniques avec une note de calcul sommaire (ech 1/100-1/50).
- les différentes coupes nécessaires à la bonne définition du projet (ech 1/50-1/20) ;
- les vues en trois dimensions des ouvrages et aménagements ;
- le plan de calepinage des faux-plafond , des carreaux (1/50) ;
- le plan indiquant les réservations techniques (1/50);
- les plans du matériel composant la signalisation (panneaux, supports potences, panneaux lumineux, panneaux d'affichages, portiques, massifs) et les plans d'implantation ;
- tous les plans et coupes nécessaires à la bonne définition du projet (1/50-1/20).

Le consultant devra effectuer toutes les modifications éventuelles demandées par le maître d'ouvrage durant l'exécution des travaux.

V.1.3) Etudes Techniques :

V.1.3.1) Lots Techniques :

V.1.3.1.1) Réseaux :

L'objectif est de définir les solutions techniques de sécurité et de confort des ouvrages et aménagement des différents établissements. Il consiste au dimensionnement et à la justification :

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

- des installations électriques ainsi que des secours en énergie (courant normal et courant régulé) ;
- des installations d'éclairage public ;
- des installations photovoltaïques ;
- des installations de plomberie et de distribution en eau eaux froide et chaude (en cuivre et ou en pvc) ;
- des installations de courants faibles (téléphone, informatique, télévision, internet) ;
- des installations de climatisation ;
- des dispositifs et des installations de sécurité incendie.
- du dispositif de réseau de terre de chaque équipement
- des réseaux d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux usées et pluviales

Le dimensionnement de ces installations et équipements sera étayé par des notes de calcul.

Le consultant devra prendre contact avec les différents services techniques devant intervenir directement ou indirectement sur le chantier (SEN EAU, SENELEC, SONATEL, ONAS et les services techniques communaux).

Il devra exécuter sa mission selon les règles et conformément aux prescriptions des normes et textes en vigueur et des directives nationales et faire des propositions à l'ADM dans le but de dégager en fonction du programme et budget, des possibilités techniques les mieux adaptées.

Avant toute exécution, les résultats des études devront faire l'objet d'une approbation par les services concernés et l'ADM et validé par le bureau de contrôle recruté par le maître d'ouvrage délégué.

Il devra, à l'étude comme à l'exécution, travailler en parfaite collaboration avec les intervenants des autres corps d'état du projet et adapter les techniques aux imprévus inhérents aux chantiers

A l'issue des études le rapport d'études à présenter par le consultant devra comporter les éléments suivants :

1. les pièces écrites :

- le cahier des clauses techniques et particulières comprenant :
 - la présentation du projet
 - le descriptif détaillé des installations
 - le mode d'exécution de chaque lot technique
 - le bilan de puissance des équipements et appareils.
 - la note descriptive et justificative des choix techniques
 - un descriptif technique des matériaux et matériels à utiliser et les spécifications techniques détaillées sur le mode d'exécution des travaux ;
- le devis quantitatif et estimatif des travaux par lot technique de chaque corps d'état ;
- le cadre de la décomposition du prix global ;
- le planning des travaux ;
- les hypothèses et notes de calcul.

2. les pièces graphiques :

- les plans et schémas électriques (éch : 1/50 ou 1/20)

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

- les plans de réseaux système de sécurité incendie (éch : 1/50 ou 1/20)
- les plans réseaux, d'alimentation en eau potable, d'évacuation des eaux usées et pluviales (éch : 1/50 ou 1/20)
- les schémas réseaux alimentation des installations de climatisation (éch : 1/50 ou 1/20).
- les plans du matériel composant la signalisation (panneaux, supports potences, panneaux lumineux, panneaux d'affichages, portiques, massifs) et les plans d'implantation ((éch : 1/50 ou 1/20)
- les plans indiquant toutes les réservations techniques, les trous et fourreaux de corps d'état secondaires
- tous les plans, schémas, coupes et détails nécessaires à la compréhension des dossiers et lots techniques sans ambiguïté.

Il devra également être remis au maître d'ouvrage délégué un support clé USB contenant les fichiers des pièces écrites et graphiques (format pdf,dwg ,excel et word).

Les plans devront être visés par les bureaux de contrôle recrutés par ADM.

V.1.3.1.2) Etude de structures :

L'objectif est de définir les solutions techniques de sécurité et de confort dans les différents équipements et infrastructures des établissements scolaires et sites ciblés par le projet. Il consiste au dimensionnement et à la justification des documents d'exécution (plans béton, plans de structures métalliques, les coupes et détail etc.).

Le consultant devra, sur la base des résultats du rapport géotechnique, pour se faire :

- dimensionner les différents éléments de structure (semelles, planchers, longrines, chainages, poteaux, poutres, dallage, charpente, mur etc.)
- réaliser les calculs de structure ;
- s'assurer de la stabilité des ouvrages en fonction de critères comme le terrain, l'humidité ou les matériaux utilisés ou l'ergonomie.
- étudier la mise au point de variante pour optimiser la structure et l'utilisation de matériaux.
- concevoir les notes de calculs complémentaires

Le consultant fera son dimensionnement sur la base des résultats des études de sol réalisées par le laboratoire de sol recruté par ADM.

Il devra exécuter sa mission selon les règles et conformément aux prescriptions des normes et textes en vigueur (Eurocodes, BAEL etc.) et des directives nationales et faire des propositions à l'ADM dans le but de dégager en fonction du programme et budget, des possibilités techniques les mieux adaptées.

Avant toute exécution, les résultats des études devront faire l'objet d'une approbation par les services concernés et l'ADM et validé par le bureau de contrôle recruté par ADM.

Le consultant devra aussi procéder à toutes les modifications requises pour la bonne exécution des ouvrages.

A l'issue des études, le rapport à présenter par le consultant, pour chaque ouvrage, devra comporter les éléments suivants :

Les pièces écrites :

- les caractéristiques et spécifications techniques détaillées des matériaux ;
- le mode d'exécution de chaque élément de structure ;
- la note descriptive et justificative des choix des matériaux ;
- le mode d'exécution des charpentes et toitures ;
- le devis quantitatif et estimatif des ouvrages ;

- le bordereau de prix unitaire ;
- les hypothèses de calcul ;
- la note de calcul des différents éléments de structures.

Les pièces graphiques :

- Les dessins de coffrage des éléments en béton armé ou non :
 - plan de coffrage (éch : 1/50 ou 1/20 ;
 - coupes (éch : 1/20 ou 1/10) ;
 - dessin d'élévation (éch : 1/20 ou 1/10) ;
 - dessins de détails (éch : 1/20 ou 1/10, voir 1/5 et 1/2).
- Les plans de ferrailage ou d'armatures (éch : 1/20 ou 1/10)
- Les plans des structures métalliques :
 - vue en plan (éch : 1/50) ;
 - plan d'ensemble (vue en élévation des files, de la toiture, des dessins de détail (éch 1/50) ;
 - plan de sous ensemble ou d'exécution (dessins de détail, portique, ferme, stabilité, chéneaux etc. éch 1/25) ;
 - Plan de détail d'assemblage (éch 1/4 ou 1/5).
- Les plans indiquant toutes les réservations techniques, les trous et fourreaux de corps d'état secondaires
- Tous les plans, coupes et détails nécessaires à la compréhension des dossiers techniques sans ambiguïté.

Il devra également être remis au maître d'ouvrage un support clé USB contenant les fichiers des pièces écrites et graphiques (format pdf,dwg ,excel et word).

Avant leur mise en exécution, l'ensemble des plans devront être visés par le bureau de contrôle recruté par ADM.

V.1.3.2.) Diagnostic des bâtiments existants :

Le consultant doit faire un diagnostic complet des bâtiments à réhabiliter avec une proposition chiffrée, corps d'état par corps d'état.

Il doit faire une expertise complète, pour le bâtiment B en R+1 (8 sdc) de l'école **EL Hadji Ibrahima Thiaw** qui présente des signes de dégradation avancée et faire des recommandations.

En outre il devra pour chaque établissement à réhabiliter :

- diagnostiquer et donner des recommandations pour tous les éléments de structures défectueux ou suspects,
- proposer une méthodologie de réalisation des reprises sous-œuvre,
- quantifier et chiffrer les travaux de réhabilitation corps d'état par corps d'état ;
- préciser et donner les détails des travaux à faire pour chaque corps d'état pour chaque local, bâtiment par bâtiment ;
- faire des propositions d'amélioration du confort thermique (ajout de coursives, etc.) ;
- proposer un phasage des interventions et une méthodologie de démolition des bâtiments concernés,
- proposer des dispositions constructives pour améliorer la sécurité et la durabilité des ouvrages.

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

Chaque rapport d'étude sera remis en 5 exemplaires en version papiers dont un non relié pour reproduction. De même les rapports de chaque programme seront accompagnés par une clé usb avec tous les éléments du rendu au format pdf, dwg et word.

V.1.4) Les Etudes de projet/ DAO:

Il comprend les documents graphiques qui sont les plans d'exécution lisibles avec toutes les cotations nécessaires, indications des traits de coupes, repérage des détails, les cahiers de menuiserie. Les élévations, les coupes et les plans de masse (vue du plan d'ensemble) ainsi que les plans des lots techniques (coffrage, ferrailage, électricité, plomberie, calepinage, menuiserie, appareillage, sanitaire, sécurité incendie, et aménagement extérieur) doivent correspondre aux vues en plan.

Le DAO comprenant les éléments ci-dessous énumérés devra être approuvé par le maître d'ouvrage délégué et fourni en 25 exemplaires pour les DQE, CCTP, BPU, PLANS et en 06 exemplaires pour la partie administrative ; il devra également être remis au maître d'ouvrage un support clé USB contenant les fichiers des pièces écrites et graphiques (format pdf,dwg ,excel et word).

Les pièces écrites pour chaque lot :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG);
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) + cahier des clauses environnementales et sociales ;
- les Cadres des devis Quantitatif et estimatif de tous les corps d'état ;
- les cadres des bordereau des prix unitaires ;
- les descriptifs et cadres de décomposition des prix ;
- les devis estimatif confidentiel ;

Pièces graphiques pour chaque lot :

- d'un plan de situation;
- des plans d'exécution architecte (vues en plan, façades , coupes et détails);
- des plans et schéma des lots techniques ;
- des plans des aménagements paysager et des mobiliers urbains (espace vert, parking, bancs, jardinières, terrains de jeux,etc.) ;
- les plans d'exécution des lots techniques et détails de reprise sous-œuvre;
- et de tout autre plan nécessaire .

Par ailleurs, le consultant devra inclure dans le DAO un schéma d'organisation du chantier faisant ressortir les besoins en personnel d'encadrement pour les entreprises devant exécuter les travaux et le matériel minimum requis pour le projet.

Le maître d'œuvre devra éventuellement fournir au maître d'ouvrage délégué toutes autres pièces nécessaires pour la compréhension du DAO et les détails qui se révéleraient nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

NB : les consultants devront travailler en parfaite collaboration afin d'harmoniser et d'uniformiser certains documents (CCTP, DQE, BPU et modèle de décompte etc.).

IV.2) Supervision des travaux :

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

IV.2.1) Description de la mission

IV.2.1.1) Gestion des contrats

Cette fonction comprend le contrôle des travaux, tant du point de vue de la mise au point technique d'exécution, que du point de vue des dépenses à engager.

Cette prestation intègre, entre autres obligations :

- l'élaboration des projets d'ordres de service divers aux différentes entreprises ;
- le contrôle de la conformité avec les clauses administratives des contrats (conformité avec les conditions générales et particulières, assurances, cautions etc.) ;
- l'approbation des plannings d'exécution des entrepreneurs titulaires des différents marchés, leur suivi régulier, la détection des retards et les propositions pour les résorber ;
- la mise à jour de l'échéancier de chaque marché de construction sur une base mensuelle, ainsi que l'analyse des écarts ;
- le suivi de leurs performances, de façon à assurer l'achèvement des travaux dans les délais contractuels. Le Consultant devra analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux et déterminer leurs enchaînements ainsi que le chemin critique, par des documents graphiques, et proposer des mesures visant au respect des délais d'exécution et une répartition appropriée des éventuelles pénalités ;
- le planning, la direction et les comptes rendus des réunions de chantier et la tenue d'un journal où seront consignées toutes les constatations faites par le Consultant, ainsi que celles de toutes les autres parties prenantes; sur ce journal seront également répertoriés tous les ordres de service émis et mentionnés, ainsi que les événements pouvant influencer sur le déroulement des travaux. Les différents journaux deviendront la propriété de l'ADM, à qui ils seront remis à la fin des chantiers correspondants ;
- l'exploitation des rapports journaliers, notamment en ce qui concerne les données relatives au matériel et à la main d'œuvre ;
- la vérification et l'analyse du bien-fondé des réclamations des entreprises ;
- l'élaboration des projets d'avenants;
- l'archivage, la collecte et la vérification des plans de recollement (ils seront composés notamment des plans d'ensemble et de tous les détails conformes à l'exécution, notamment la position des obstacles rencontrés pendant la réalisation des travaux, etc...);
- réviser et formuler des recommandations au Maître d'Ouvrage Délégué relatives aux réclamations éventuelles provenant de l'Entreprise de Construction pour des questions intéressant la prolongation de délais, le paiement de travaux additionnels, etc.
- préparer tout rapport nécessaire au Maître d'Ouvrage Délégué selon les termes du contrat.
- tenir des statistiques sur le temps de travail et les équipements utilisés par l'Entreprise et les quantités de travaux réalisés.
- l'élaboration des procès-verbaux des réceptions provisoires et définitives des travaux.

IV.2.1.2) Supervision et gestion environnementale et sociale des travaux

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

a. Supervision des travaux :

Cette fonction du Consultant a pour but de s'assurer que les entreprises exécutent les travaux conformément aux spécifications techniques, tant du point de vue de la qualité, que du point de vue du respect technique des plans d'exécution (concordance et conformité avec les règles techniques imposées par le CCTG et le CCTP).

Cette fonction comprend notamment, le contrôle :

- des installations de chantier mises en place par les entrepreneurs, de façon à ce qu'elles n'apportent aucune gêne aux riverains et personnel des établissements et qu'elles soient conformes aux dispositions du plan de gestion environnementale ;
- du respect par les entreprises de la saisine des différents concessionnaires de réseaux (SEN EAU, SONATEL, SENELEC, SAR, ...) et que les dispositions **ont** alors été prises par elles pour le dévoiement des réseaux ou leur évitement dans le respect des normes de sécurité ;
- du respect par l'entreprise titulaire du marché de travaux de toutes les exigences en matière de contrôle de la circulation et signalisation, afin que les entraves à la circulation et les impacts sur les usagers soient minimisés ;
- de la révision et l'actualisation si nécessaire de tous les documents et y compris les plans, les spécifications, le chronogramme d'exécution et n'importe quel autre document du contrat de travaux.
- de toutes les études (construction et réhabilitation de bâtiments, réseaux divers, aménagement, environnementales), les documents contractuels, les plans et les spécifications techniques qui ont servi de base lors de la préparation de la soumission présentée par l'entreprise de construction ainsi que les **dossiers d'exécution**.
- du personnel affecté aux travaux conformément à l'offre de l'entreprise, du nombre, du type, des caractéristiques, de l'état d'utilisation du matériel de construction destiné aux travaux et s'assurer qu'ils sont conformes au Programme d'Utilisation du matériel présenté par l'Entreprise de Construction lors de sa soumission. Il devra s'assurer que les équipements de l'entreprise déployés se trouvent dans de bonnes conditions d'utilisation et qu'ils permettent la bonne exécution des travaux et au cas où il y aurait des dépassements entre les quantités du DAO et les quantités relevées par le Consultant sur le **dossier d'exécution**, le bureau se doit de solliciter du Maître de l'Ouvrage Délégué son avis sur la nécessité de la réalisation d'études complémentaires spécifiques en conformité avec les règles de l'art.
- de la qualité et de l'état des éléments préfabriqués après leur livraison sur le site des travaux et après le montage.
- Réviser et approuver les calendriers de l'Entreprise de Construction selon le contrat en vigueur en tenant compte de:
 - l'exécution des travaux, la liste du matériel et la qualification du personnel proposé
 - l'utilisation du matériel et du personnel;

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

- le programme d'utilisation des sous-traitants;
- le programme des travaux et le planning financier;
- la méthodologie proposée pour la construction.
- de la sécurité, de la santé et de l'hygiène sur les chantiers ;
- de la pollution, qui pourrait être créée, du fait de la mise en œuvre des différents ouvrages ;
- de la bonne fin, pour les réceptions provisoires à venir ;
- des plans d'assurance qualité.

La mission du consultant comprendra la vérification systématique des plans et devra y mettre le « bon pour exécution ».

Le Consultant devra faire l'examen des réclamations des entreprises, des intervenants divers et des riverains, au cours des travaux, pour permettre de formuler des propositions et conseils, à l'attention de l'ADM pour leur règlement.

b. Contrôle topographique

Les travaux qui seront mis en œuvre nécessiteront, un calage planimétrique et altimétrique précis des ouvrages. Le consultant devra s'assurer que le réseau des bornes de référence mis en place par les entreprises sont calés sur le **RRS 04 du Sénégal (compatible avec le WGS 84)** et que tous les levés topographiques de l'entreprise seront systématiquement vérifiés contradictoirement et validés avant que les travaux y afférents ne soient exécutés.

Le consultant devra :

- vérifier avec exactitude l'implantation des ouvrages (bâtiments, limites des ouvrages adjacents, etc.) ainsi que les références qui faciliteront l'exécution et le contrôle des travaux.
- fournir les informations relatives aux mesures et piquets (Implantations topographiques) qui sont nécessaires pour assurer que le projet sera exécuté conformément à l'alignement, aux élévations ~~et aux sections transversales projetées~~. Ceci comprendra les piquets des ouvrages (bâtiments, limites des bâtiments adjacents, etc.) et ceux limitant l'emprise.
- vérifier que l'entreprise de construction établisse des bornes en béton pour repérer la polygonale, l'axe des ouvrages, la voirie et les bornes de niveau permanent qui serviront à la localisation des éléments des ouvrages, de la voirie et des repères de côte des constructions.
- établir un dossier de récolement de l'implantation des ouvrages réalisé et ressortir d'éventuel écart avec les implantations initiales prévues.

c. Supervision environnementale et sociale des travaux

Le Consultant assurera la supervision et le respect strict de l'exécution des mesures environnementales et sociales conformément aux clauses environnementales et sociales

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

incluses dans le marché de l'Entreprise, aux conclusions des Etudes Environnementales et Sociales, Plan de Gestion environnementale et Sociale (PGES) Chantier y compris les aspects Hygiène, Santé/Sécurité, en matière de qualité, coût et délai et selon la réglementation en vigueur au Sénégal et les Politiques de sauvegardes de l'AFD.

Pour information, les travaux seront réalisés dans des établissements scolaires en fonctionnement. Ainsi, toutes autres mesures nécessaires permettant d'assurer cette continuité du fonctionnement en toute sécurité pour les élèves et personnels de l'établissement devront être prises.

Il sera chargé de la supervision environnementale et sociale des travaux, notamment en matière de :

- ✓ contrôle et de supervision de l'exécution correcte des Clauses environnementales et sociales et du Plan de Gestion Environnementale et sociale chantier y compris les aspects Hygiène, Santé/Sécurité, le Plan de protection environnementale et sociale des sites de chantier ;
- ✓ choix du site d'installation de la base vie de manière participative en impliquant tous les acteurs (populations, commune communautés rurales, etc.) ;
- ✓ approbation des plans des sites d'installation des bases vie et des parkings des engins de l'entreprise. En tout état de cause, le choix se portera sur les zones dégagées de toutes végétations (notamment les clairières). Ils doivent être installés hors des forêts classées ou des réserves. Pour ce faire l'entreprise évitera les zones d'inondation renfermant une diversité biologique appréciable. En outre, les bases vie et les parkings seront placés à l'écart des agglomérations pour éviter les nuisances telles les odeurs d'hydrocarbures, les bruits, etc. ;
- ✓ choix des sites de dépôts de carburant, lubrifiants et d'hydrocarbures des entreprises ;
- ✓ campagnes de sensibilisation des riverains et du personnel du chantier sur les enjeux environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ règles de vie du chantier destinées à minimiser les risques d'accidents et les nuisances diverses pour les ouvriers sur le chantier et les populations et la faune. Ces règles seront consignées dans une note de chantier qui sera largement diffusée ;
- ✓ restriction à la circulation des engins lourds (camions, bulldozers, etc.) durant la nuit dans les agglomérations ;
- ✓ recommandation pour le stockage des produits chimiques toxiques ;
- ✓ mise en place de la signalétique par des panneaux de signalisation des chantiers placés aux endroits adéquats ;
- ✓ recrutement de la main d'œuvre locale ;

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

- ✓ adoption d'un plan de gestion des déchets solides (déchets solides générés de la base vie par les entreprises, débris végétaux, gravats, filtres usagés,...) et liquides (huiles et eaux usées) qui sera établi avant le démarrage des travaux. Les dépôts destinés à recevoir les déchets solides seront identifiés avant le début des travaux.
- ✓ contrôle du respect des principes d'équité et d'égalité sociale, prenant en compte l'équité et l'égalité de chance dans l'embauche du personnel, la promotion du développement local, le contrôle de l'exploitation de la main d'œuvre des enfants et des personnes défavorisées dans les chantiers, et l'équité dans l'accès à l'information (sur la sécurité, sur les dangers environnementaux, sur les risques de maladies IST et VIH/SIDA, la maladie à Coronavirus, etc.).
- ✓ mise en œuvre du plan interne d'intégration genre de l'entreprise respectant les spécificités de genre en particulier les besoins spécifiques des femmes pour ce qui est de la sensibilisation et de la participation.
- ✓ **contrôle du recueil des indicateurs de processus et d'effet qui rend** compte de l'efficacité de l'intégration du genre dans le programme de l'entreprise.
- ✓ moyens mis en œuvre par l'entrepreneur pour mitiger les impacts environnementaux et sociaux prenant en compte les groupes vulnérables et intègrent leurs besoins spécifiques.
- ✓ sensibilisation, communication et information des institutions publiques et privées, notamment les collectivités territoriales, les riverains et les concessionnaires de réseaux ainsi que les usagers sur les bonnes pratiques d'usages des infrastructures.
- ✓ assurance que l'entrepreneur fournit une protection suffisante contre les impacts environnementaux et sociaux ;
- ✓ vérification que les travaux sont effectués de façon sécuritaire et signaler tous les écarts par rapport aux exigences de sécurité et de surveiller les mesures correctives prises pour assurer de l'inexistence de pratiques dangereuses dans les chantiers ;
- ✓ surveillance permanente du comportement des travailleurs vis-à-vis des communautés riveraines et la qualité de l'environnement de travail effectuée par l'entrepreneur en conformité avec les spécifications fournies par le PGES chantier, y compris le calendrier de surveillance et de supervision et des objectifs de performance environnementale et sociale.
- ✓ examen et résolution des problèmes soulevés par les communautés liées à des abus, l'exploitation de la main d'œuvre des enfants, les abus sur les enfants, les violations et les conflits causés par le comportement des travailleurs et les activités de construction.
- ✓ élaboration et mise en œuvre d'un processus de gestion des plaintes auprès des communautés affectées par les travaux en cours ;
- ✓ assurance que les méthodes employées par l'entrepreneur pour minimiser les impacts environnementaux et sociaux, comprenant la pollution et les risques d'accidents sont en conformité avec le contrat de l'entrepreneur, et cela pendant toute la durée du contrat ;
- ✓ participation du Personnel dédié aux missions de supervision et le contrôle régulier des chantiers ;

- ✓ évaluation et approbation des opérateurs sous-traitants de l'Entrepreneur pour les mesures d'accompagnement ;
- ✓ documentation et archivage des fiches d'inspection de base-vie et base-chantier, de chantiers et travaux, de carrière et de site d'emprunt ;
- ✓ rédaction de chapitre environnement et Social, Hygiène /sécurité dans les rapports périodiques de chantier ;
- ✓ l'effectivité des engagements de l'Entreprise vis-à-vis du marché, notamment en matière de protection de l'environnement et du Social est respectée avant, pendant et après les travaux d'aménagement.
- ✓ l'effectivité et l'efficacité des mesures d'atténuation et de bonification proposées auparavant seront effectivement mises en œuvre avant le démarrage et pendant la phase des travaux d'aménagement ;
- ✓ la vérification du respect des législations et réglementations sénégalaises en vigueur, par la mise en œuvre de toutes les dispositions juridiques relatives aux composantes et aspects environnementaux et sociaux ;
- ✓ la vérification de la mise en application des mesures de mitigation environnementales et sociales identifiées, qu'ils aient été inclus dans le design du Projet, qu'ils correspondent à des engagements pris par l'Entreprise au niveau du CCTP du marché des travaux ou qu'ils constituent des actions d'accompagnement attribuées à des sous-traitants par l'Entreprise ou par des services administratifs déconcentrés ;
- ✓ la vérification du respect par l'Entreprise adjudicataire des travaux de ses engagements contractuels, basé sur la vérification du respect de toutes les clauses environnementales incluses dans son marché ;
- ✓ les rapports d'avancement et les procès-verbaux comportent un volet Environnement et Social y compris l'Hygiène et la Sécurité;
- ✓ le maître d'Ouvrage délégué est alerté sur les risques majeurs en matière d'Environnement, de Sécurité, de Santé et Sociale et être force de proposition pour leur traitement ;
- ✓ réception environnementale et sociale (finale) des travaux ;
- ✓ etc.

IV.2.1.3) Suivi financier :

Cette fonction intègre le suivi des décomptes des entrepreneurs et le contrôle des dépenses, de façon à rester dans les budgets alloués.

Le consultant doit:

- vérifier les attachements mensuels préparés par l'entreprise et qui serviront à la préparation des bordereaux des paiements correspondants. lesquels seront approuvés par le Maître d'ouvrage délégué.
- effectuer les révisions périodiques des quantités relatives aux travaux restant à exécuter et actualiser les estimations qui affectent le total de travaux restants.
- élaborer, vérifier et certifier conjointement avec l'Entreprise de Construction les décomptes, y compris les réajustements de prix, et informer le Maître d'Ouvrage délégué pour approbation avant paiement. Ce décompte intégrera les volumes de

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

travaux, le rapport sur la réalisation des programmes de travaux, le livre de chantier et l'application des clauses -contractuelles correspondantes.

- vérifier les approvisionnements en matériaux (dans le cadre de leur prise en compte éventuelle dans le montant des décomptes) ;
- évaluer des réclamations et de leurs bien-fondés ;
- estimer les avenants et les travaux supplémentaires ou des travaux en régie ;
- suivre les aspects financiers des prestations de contrôle.

IV.2.2) Coordination des travaux

A travers cette fonction, il s'agira de s'assurer de la bonne coordination des travaux menés par les entreprises, incluant toutes les contraintes opérationnelles des riverains des agglomérations concernées par le projet.

Elle intègre notamment :

- Avant le démarrage des travaux :
 - la préparation des pièces à caractère technique figurant dans le dossier d'appel d'offres en liaison avec l'Agence ;
 - la vérification de tous les documents techniques, administratifs, socio-environnementaux et financiers préliminaires au démarrage des travaux.

- Pendant les travaux :
 - l'assistance à l'agence pour tout ce qui concerne la communication, l'information et les relations avec les institutions publiques et privées, notamment les collectivités territoriales, les riverains et les concessionnaires de réseaux ;
 - l'information, l'assistance, l'aide à l'agence à exercer son rôle, à assumer ses engagements, à prendre toute décision nécessaire et utile à la bonne conduite et à la bonne fin du projet ;
 - l'identification des lacunes des entreprises attributaire ;
 - le suivi et l'encadrement des entreprises ;
 - la précision et le contrôle des engins de chantier et matériel de construction requis pour assurer la bonne exécution des travaux ;
 - le suivi des plannings d'intervention des titulaires des différents lots de prestations ;
 - enregistrer quotidiennement les activités de chantier. Le format proposé doit permettre l'enregistrement tant des activités de l'entreprise de construction que des remarques du Consultant signées par leurs représentants.
 - organiser des réunions hebdomadaires avec les représentants du Maître d'ouvrage Délégué pour évaluer l'avancement des travaux en relation avec le programme approuvé, et rédiger un procès-verbal qui devra être lu et approuvé avant la prochaine réunion par les participants ou leurs représentants.
 - organiser les réunions du comité de suivi des travaux

- la visite hebdomadaire du chantier avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux en cours d'exécution, mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toute instruction nécessaire pour assurer la poursuite des travaux dans les meilleures conditions possibles. Cette visite précède la réunion de chantier hebdomadaire et fait l'objet d'un compte-rendu intégré dans le procès-verbal de la réunion de chantier.

Il sera tenu compte plus spécialement :

- de la nécessité d'un ordre de succession des travaux ;
- de la durée des travaux;
- de la disponibilité des sites ;
- de la place nécessaire pour stocker les équipements et les matériaux ;
- des aires disponibles pour les installations de chantier ;
- des activités locales des riverains.

Des calendriers détaillés établis à partir de diagrammes de GANTT ou de graphiques PERT, sur lesquels figureront l'encours et le réalisé, permettront de juger de l'avancement hebdomadaire des chantiers et d'en déduire les écarts et les tendances, par rapport aux objectifs contractuels. Ces écarts seront analysés et des propositions éventuelles de résorption seront formulées à l'ADM.

Le Consultant sera aussi chargé de veiller à ce que les différents opérateurs agissant dans le cadre des marchés (bureau d'études technique, laboratoire des sols, sous-traitants, etc.) interviennent en parfaite cohérence. Les propositions des entreprises devront donc être validées en conséquence.

Enfin, le Consultant remettra à l'ADM les rapports énumérés au point IV.2.4 (production de rapport).

IV.2.3) Assistance aux opérations de réception de travaux et de mise en service des ouvrages:

- Régulation de l'achèvement des ouvrages.

Le Consultant sera chargé d'évaluer, de manière précise, les prévisions d'achèvement des travaux. Il devra régulièrement aviser l'ADM de l'évolution du chantier, en particulier dans sa phase finale.

Il devra exercer un encadrement constant des entreprises, afin d'avoir une vision claire des contraintes de celles-ci, vis-à-vis du respect des plannings et de la qualité des travaux et participera à l'identification des mesures appropriées pour lever ces contraintes.

- Organisation des opérations de réception

Le Consultant organisera les opérations de réception provisoire et définitive pour chacun des marchés, y compris les réceptions provisoires partielles (mise à disposition de ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

l'établissement de bâtiments terminé au fur et à mesure par exemple) . Il définira les protocoles d'essais préalables et il informera en temps opportun, les différentes personnes concernées par ces opérations et il assurera les liaisons avec les organismes de contrôle.

Il rédigera les procès-verbaux de réception, après y avoir joint, le cas échéant, la liste des réserves et il les fera signer par toutes les parties prenantes.

- Gestion de l'exercice des garanties par les entreprises et de la levée des réserves

Le Consultant sera aussi tenu d'assurer le suivi des réserves formulées, lors des opérations de réception décrites ci-avant, jusqu'à leur levée par les entrepreneurs concernés.

Il sera chargé de l'examen des désordres signalés par l'ADM et devra établir un rapport circonstancié, précisant la nature et les origines de ces désordres et il formulera des propositions, quant à leur traitement.

- Elaboration des dossiers des ouvrages exécutés

Le Consultant établira également, la liste détaillée des documents constituant les dossiers des ouvrages exécutés. Il lui appartiendra, notamment, de collecter et de vérifier tous les documents fournis, après exécution, par les différentes entreprises (spécialement les plans d'ensemble et de détail conformes à l'exécution et les résultats des essais de conformité – notamment pour le béton – réalisés pendant les travaux). Il devra ensuite soumettre à l'approbation de l'ADM, tous les plans de récolement à joindre au rapport final d'exécution des travaux.

Le Consultant remettra, après vérification, les dossiers de recollement en cinq (5) exemplaires, et une (1) copie numérique (au format PDF, dwg) à l'ADM, ainsi que les notices de fonctionnement.

IV.2.4) Production et rédaction des rapports :

Le Consultant établira et remettra les rapports ci-dessous en cinq (5) exemplaires chacun et en version électronique.

a)-Rapport de démarrage

Il portera sur :

- Le compte-rendu de remise à disposition des bornes et des sites ;
- L'état de mobilisation de l'Entreprise, notamment les installations de chantier, le personnel et le matériel déployés sur le terrain et leur conformité par rapport aux Clauses du marché ;
- Le respect des dispositions et exigences environnementales et sociales du marché pour toutes les installations de chantier ;
- La remise du planning actualisé des travaux ;
- Le PAQ de la mission de Contrôle ;
- La mobilisation du personnel et du matériel de la mission de contrôle.
- La vérification des documents de mise en vigueur du contrat

Ce rapport devra être fourni deux (2) semaines après l'installation du chantier.

b)-Procès-verbal de réunion hebdomadaire de chantier

Le Consultant assurera la tenue des PV de chantier hebdomadaires, cosignés par le Chef de mission et le Directeur de travaux de l'entreprise dans lesquels il notera de façon objective ses observations sur l'exécution des tâches de l'Entreprise. Le format de ces PV devra être approuvé par l'ADM et détaillera les travaux en cours, les conditions météorologiques, l'équipement de l'Entreprise sur le chantier, le personnel présent, la quantité approximative des travaux mesurables achevés (ou testés) par jour, les accidents et incidents et tous autres évènements importants. Les rapports d'accidents et d'incidents devront être soumis à l'ADM dans un délai de 48 heures après leur survenue.

Le Consultant fournira le PV au plus tard, deux jours après la tenue de chaque réunion

c)- Rapport mensuel

Ce rapport comprendra:

- à titre de rappel, une brève présentation du projet ;
- la situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, avec le relevé des ordres de service et les contentieux éventuels ;
- les chronogrammes réels et prévisionnels comparés des travaux, avec le pourcentage d'avancement par tâche ;
- les moyens matériels et humains mobilisés par l'Entreprise et par la Mission de contrôle ;
- une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, des mesures correctives prises et des modifications apportées au projet ;
- un inventaire éventuel des difficultés prévisibles de toutes sortes relatives à l'exécution des travaux et des propositions pour les résoudre par anticipation ;
- les études réalisées par la Mission de contrôle ;
- des commentaires sur les résultats des essais de laboratoire et sur la qualité des travaux ;
- les prestations de la Mission de Contrôle ;
- les prévisions actualisées de budget pour les travaux du marché correspondant (travaux et contrôle), comparées au budget initial, avec des commentaires et justifications pour les écarts constatés ;
- autant pour les marchés de travaux, que pour ceux du contrôle, la situation des demandes de paiement des contractants, la situation des demandes de décaissement par source de financement, le cas échéant et enfin la situation des règlements, éventuellement aussi par source de financement, si celles-ci sont multiples.
- un rapport distinct présentant l'avancement de la mise en œuvre des engagements ESHS des entreprises (spécifications ESHS du contrat, PGES Chantier, PHS, etc.). Il pourra prendre la forme d'un tableau récapitulatif des engagements ESHS de l'entreprise de travaux, avec une colonne spécifique décrivant l'avancement et son appréciation sur la qualité des travaux, les difficultés rencontrées, les non-conformités et les mesures prises pour y remédier et leur délai. Le consultant pourra faire toute recommandation qu'il estimera nécessaire pour la bonne exécution des travaux suivants les Règles de l'Art, les mesures qualitatives et quantitatives des éléments sensibles du milieu.

- le renseignement des indicateurs en matière de Santé, Sécurité et Environnement afin d'assurer un suivi des performances et permettre d'identifier les opportunités d'amélioration.

d)- Des rapports spécifiques :

Le consultant devra également élaborer des rapports spécifiques à l'occasion d'évènements particuliers influant sur le déroulement des travaux.

e)- Rapport d'achèvement des travaux

Le rapport de fin de chantier sera fourni dans un délai de quinze (15) jours après la réception provisoire. Il comprendra les informations suivantes:

- le déroulement général des travaux;
- les coûts unitaires;
- la situation financière du chantier;
- la qualité des travaux;
- l'appréciation générale de l'entreprise.

Un chapitre ESHS de fin de chantier qui doit au moins prendre en compte les éléments suivants:

- les mesures réellement appliquées
- les impacts et mesures imprévues
- la qualité des mesures appliquées
- la mise en œuvre du PGES travaux
- le bilan qualitatif et quantitatif des différents éléments de l'environnement
- les mesures pour la bonne intégration du projet (caractère juridique, techniques, etc.).

Ce chapitre devra constituer, sur la base des rapports de monitoring ESHS du chantier, une synthèse de la mise en œuvre des engagements de l'entreprise, avec les difficultés rencontrées et les mesures prises pour y remédier. Il sera illustré par une carte localisant le projet et les principaux enjeux Environnementaux et sociaux, et par des photographies illustrant les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées sur les aspects ESHS.

Les documents types utilisables pour d'autres projets (modèle de compte rendu de visite ESHS de chantier, modèle de fiche de non-conformité, modèle de registre des réclamations, etc.) seront annexés au rapport d'achèvement.

Ce chapitre pourra comprendre également les suggestions et recommandations du Maître d'œuvre sur les problèmes techniques, humains, administratifs rencontrés et liés à l'interprétation du dossier d'appel d'offres, du contrat, etc. dans l'objectif d'une amélioration continue des pratiques de supervision ESHS du chantier.

Les performances des chantiers en termes de données de base sur :

- les quantités réalisées;
- les montants des travaux;
- les délais contractuels.

Le rapport final doit être accompagné des plans de recollement des différents ouvrages réalisés, ainsi que d'un reportage photographique et d'un film retraçant l'évolution du chantier.

Après la **réception définitive** des travaux et dans les 15 jours, le Consultant établira, en cinq (05) exemplaires pour l'ADM, un **rapport général** d'exécution du marché de travaux et des prestations du contrôle, reprenant les rubriques prévues pour les rapports mensuels. Ce rapport devra contenir l'intégralité des résultats de tous les contrôles techniques réalisés pendant les travaux (notamment les contrôles de conformité du béton avec leur analyse statistique).

VI. DOCUMENT A REMETTRE PAR L'ADM

Pour le déroulement de la mission, l'ADM remettra au consultant toute information utile à sa disposition et l'appuiera dans ses démarches pour mener à bien sa mission. En particulier l'ADM remettra au consultant : les offres et contrats des entreprises.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

LE CONSULTANT :

Le Maître d'œuvre doit être un Cabinet d'Architecture et d'Ingénierie et avoir une expérience avérée d'au moins **dix (10) ans** dans le domaine des études architecturales et techniques des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ainsi que dans le suivi et la supervision de travaux.

Il doit spécifiquement, au cours des dix dernières années, avoir réalisé au moins trois (03) études architecturales de bâtiments recevant du public, au moins trois (03) études techniques similaires (calcul de structure, électricité et plomberie), trois missions d'études de diagnostics et de réhabilitation de bâtiments et disposer au moins de trois missions de suivi et supervision de travaux de bâtiments similaires. Il doit également avoir élaboré des dossiers d'appel d'offre de construction de bâtiment.

Il mettra en place une équipe compétente et spécialisée pour mener à bien toutes les tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de cette mission. Il fournira pour son personnel clé ci-après, le CV détaillé, des attestations de l'expérience sur des projets similaires.

Le Consultant est tenu d'assurer sa mission de supervision jusqu'à la réception définitive des travaux prévue un an après la réception provisoire

PERSONNEL CLE :

Dans le cadre de la mission d'études, de suivi et de supervision des travaux des infrastructures scolaires, le consultant mettra en place une équipe d'experts, placée sous la responsabilité d'un chef de mission dont la composition est la suivante :

En phase Etude :

- **un (01) architecte, diplôme d'architecture (bac+ 5) ou équivalent, chef de mission**, ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de conception de bâtiments et avoir réalisé au moins cinq (05) études architecturales de bâtiments recevant du public. Il devra également disposer d'expériences dans l'élaboration de dossier de consultation des entreprises

Il sera responsable de la conception architecturale et de la coordination des études pour les lots spéciaux mais aussi de la gestion et de la coordination des prestations d'études et travaillera en étroite collaboration avec les représentants du maître d'ouvrage et du comité technique du projet.

- **un (01) expert en calcul de structures, ingénieur génie civil, diplôme d'ingénieur en génie civil (bac+4 au moins) ou équivalent**, ayant au moins 07 ans d'expérience dans les études techniques de projets de bâtiments et ayant réalisé au moins cinq (05) études (calcul de structure) de projets de nature et de complexité similaires, dont au moins deux (02) études de diagnostics de bâtiments similaires.
- **un (01) expert en lots techniques, ingénieur en génie civil ou génie électrique, génie électromécanique, hydraulique (bac + 4 au moins) ou équivalent**, ayant au moins 08 ans d'expérience dans les travaux de bâtiments et ayant réalisé au moins cinq (05) études de réseaux d'électricité et sécurité incendie de projets similaires dont deux (02) en réhabilitation et au moins trois (03) études en plomberie sanitaire (adduction eau potable, évacuation eaux pluviales et usées de bâtiments) ;
- **un (01) ingénieur topographe ou géomètre (bac +4 au moins) ou équivalent confirmé**, ayant au moins 05 ans d'expérience dans les travaux de génie civil et possédant au moins trois(03) références en implantation et relevé de bâtiments;
- **un (01) expert Environnement, il doit être de niveau Bac+4 au minimum en Sciences de l'Environnement, en Sciences Sociales, en gestion des ressources naturelles, en génie civil ou santé publique, ou tout autre domaine similaire avec une attestation de formation y afférente. Il doit avoir au moins six (06) ans d'expérience dans le domaine et ayant au moins réalisé trois études environnementales et sociales pour des travaux de construction de bâtiments.**

Autres expertises et personnel auxiliaire : le maître d'œuvre fera son affaire la mise en place du personnel auxiliaire pour l'exécution des études, enquêtes de terrain. Les relevés topographiques nécessaires, géologiques, hydrologiques et hydrauliques éventuels, ainsi que leur contrôle et leur réception sont à sa charge et sous sa responsabilité. Il en est de même des frais d'organisation de réunions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En phase Suivi et Supervision :

- **un (01) architecte, diplôme d'architecture (bac+ 5) ou équivalent, chef de mission**, ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de conception et suivi des travaux de bâtiments et possédant au moins cinq (05) références en suivi de travaux de construction de bâtiments recevant du public dont deux (02) en tant que chef de mission. Il sera en temps partiel sur les différents sites.
- **un (01) ingénieur génie civil, diplôme d'ingénieur en génie civil (bac+4 au moins) ou équivalent, chef de mission adjoint**, ayant au moins 07 ans d'expérience dans les travaux de construction de bâtiments et possédant au moins

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

cinq (05) références en suivi et contrôle de travaux de construction de bâtiments similaires dont trois (03) en réhabilitation et au moins deux références en études de bâtiments similaires. Il devra être en permanence sur les différents sites jusqu'à la phase de réception provisoire et organiser la réception définitive après la période de garantie. Il sera principalement chargé de la coordination et de la gestion technique, administrative et financière du chantier. Il visera tous les documents qui seront présentés par l'entrepreneur.

- **un (01) expert en lots techniques, ingénieur en génie civil ou génie électrique, génie électromécanique, hydraulique (bac + 4 au moins) ou équivalent**, ayant au moins 08 ans d'expérience dans études et suivi de lots techniques. Il doit également disposer au moins de trois (03) références en suivi et contrôle des installations électriques et de trois (03) références de plomberie sanitaire de bâtiments. Il sera en temps partiel sur les différents sites.

- **un (01) ingénieur topographe ou géomètre (bac +4 au moins) ou équivalent confirmé**, ayant au moins 05 ans d'expérience dans les travaux de génie civil et possédant au moins trois(03) références en implantation et relevé de bâtiments. Il sera en temps partiel sur les différents sites. Il sera en temps partiel sur les différents sites.

- **un (01) expert Environnement, Hygiène, Sécurité** Il doit être de niveau Bac+4 au minimum en Hygiène Sécurité Environnement (HSE) ou en Sciences de l'Environnement, en Sciences Sociales, en gestion des ressources naturelles, en génie civil ou santé publique, ou tout autre domaine similaire avec une attestation de formation y afférente. Il doit avoir au moins six (06) ans d'expérience dans le domaine et ayant au moins réalisé trois référence en suivi de la mise en œuvre de mesures environnementales et sociales pour des travaux de construction de bâtiments. Il devra également disposer d'expérience dans le suivi ou la mise en œuvre des aspects d'hygiène et sécurité dans les travaux et ayant deux références en réalisation ou suivi des aspects sécuritaires et hygiéniques de travaux similaires. Il doit avoir supervisé la réalisation d'au moins deux chantiers de niveau de complexité similaire. Il sera en temps partiel sur les différents sites.

- **X techniciens en génie civil ,diplôme de technicien en génie civil (bac+2 au moins) ou équivalent**, ayant au moins 05 ans d'expérience dans les travaux de bâtiments et possédant spécifiquement au moins cinq (05) références en suivi et contrôle de travaux de construction similaire. Ils devront être en permanence sur les sites jusqu'à la phase de réception provisoire. (4 techniciens pour chacun des lots 1, 2,3 et 4 et 1 technicien pour le lot 5). Ils seront mobilisés à temps plein sur le chantier sur toute la durée des travaux.

Le consultant mettra au niveau de chaque établissement un technicien en génie civil pour assurer le suivi à pied d'œuvre des travaux.

NB : un même expert peut être proposé pour les études et la supervision pourvue qu'il remplisse les critères requis pour les deux phases.

Autres expertises et personnel auxiliaire : le maître d'œuvre mobilisera selon les besoins les autres personnels pour le suivi, la supervision et le contrôle des travaux.

L'équipe d'expert pourra être complétée par d'autres compétences qui pourraient être identifiées par le Consultant et précisées dans la proposition du candidat. Ces compétences additionnelles ne seront pas évaluées au niveau du profil des experts, mais dans la note méthodologique qui sera transmise par les soumissionnaires.

Ce personnel est requis pour chaque lot.

Les expériences ou référence pour le diagnostic ou réhabilitation de bâtiments ne sont requises que pour les lots concernés.

Pour tous ces experts, il est exigé dans l'offre une copie de leur diplôme et une attestation de disponibilité signée par chacun d'entre eux.

Tous ces experts doivent être disponibles et mobilisables à chaque fois que de besoin.

Le consultant devra mettre à la disposition de son personnel les moyens logistiques, techniques (véhicules, motos, matériel de topographie etc.) et scientifiques nécessaires à l'exécution de leurs tâches (logiciels ou programme de calcul etc.).

En particulier, le Chef de mission adjoint doit disposer d'un véhicule et à chaque activité, doit être affecté au moins un véhicule de chantier pour un meilleur suivi et contrôle des travaux

Le chef de mission adjoint interviendra de manière continue pendant toute la durée de la mission, en étroite collaboration le bureau de contrôle et les services concernés de l'ADM.

VIII. CALENDRIER ET LES LIVRABLES :

Le consultant sera amené à présenter ses livrables au comité de validation.

Les rapports seront remis à chaque fin de phase selon le calendrier de livraison des documents ci-dessous.

VIII.1) Phase Etudes :

Calendriers des livrables pour les lots 1, 2, 3 et 4 (durée études, 6 mois 11 jours sans délais de validation) :

1) Rapport d'orientation méthodologique de toute la mission :

To : date de démarrage des prestations figurant dans l'ordre de service

To + 07 jours : remise du rapport d'orientation méthodologique

To + 14 jours : commentaires ADM/MEN

To + 21 jours : commentaires AFD

To + 23 jours : remise rapport revu y/c intégration des observations.

2) Relevés topographiques :

To + 30 jours : remise du rapport topographique

To + 40 jours : commentaires ADM/MEN

To + 50 jours : commentaires AFD

To + 57 jours : remise du rapport revu y/c intégration des observations.

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

3) Phase conception architecturales et études techniques :

To + 40 jours : remise du rapport de diagnostic.

To + 50 jours : commentaires ADM/MEN.

To +60 jours : commentaires AFD.

To + 67 jours : remise du rapport revu y/c intégration des observations.

To + 30 jours : remise des esquisses architecturales.

To + 40 jours : commentaires ADM/MEN.

To + 50 jours : commentaires AFD.

To + 65 jours : remise des esquisses revues y/c intégration des observations.

To + 100 jours : remise du rapport provisoire d'Avant-Projet Sommaire rapport (APS).

To + 115 jours : commentaires ADM/MEN

To + 130 jours : commentaires AFD.

To + 145 jours : remise du rapport d'APS revu y/c intégration des observations.

To + 190 jours : remise du rapport provisoire d'Avant-Projet Détaillé (APD) intégrant le cahier des Clauses Environnementales et sociales, les lots techniques.

To + 205 jours : commentaires ADM//MEN

To + 220 jours : commentaires AFD

To + 241 jours : remise du rapport d'APD revu y/c intégration des observations. et visa bureau de contrôle.

To + 256 jours : remise du DAO.

To + 266 jours : commentaires ADM/MEN.

To + 276 jours : commentaires AFD.

To +291 jours : remise DAO revu y/c intégration des observations et impression.

Calendrier des livrables pour le lot 5 (durée études, 5 mois 6 jrs sans délais de validation):

1) Rapport d'orientation méthodologique de toute la mission :

To : date de démarrage des prestations figurant dans l'ordre de service

To + 07 jours : remise du rapport d'orientation méthodologique

To + 14 jours : commentaires ADM/MEN

To + 21 jours : commentaires AFD

To + 23 jours : remise rapport revu y/c intégration des observations.

2) Relevés topographiques :

To + 30 jours : remise du rapport topographique

To + 40 jours : commentaires ADM/MEN

To + 50 jours : commentaires AFD

To + 57 jours : remise du rapport revu y/c intégration des observations.

3) Phase conception architecturales et études techniques :

To + 40 jours : remise du rapport de diagnostic.

To + 50 jours : commentaires ADM/MEN.

To +60 jours : commentaires AFD.

To + 67 jours : remise du rapport revu y/c intégration des observations.

To + 21 jours : remise des esquisses architecturales.

To + 29 jours : commentaires ADM/MEN.

To + 37 jours : commentaires AFD.

To + 50 jours : remise des esquisses revues y/c intégration des observations.

To + 80 jours : remise du rapport provisoire d'Avant-Projet Sommaire rapport (APS).

To + 90 jours : commentaires ADM/MEN

To + 100 jours : commentaires AFD.

To + 113 jours : remise du rapport d'APS revu y/c intégration des observations.

To + 148 jours : remise du rapport provisoire d'Avant-Projet Détaillé (APD) intégrant le cahier des Clauses Environnementales et sociales, les lots techniques.

To + 158 jours : commentaires ADM//MEN

To + 168 jours : commentaires AFD

To + 183 jours : remise du rapport d'APD revu y/c intégration des observations. et visa bureau de contrôle.

To + 198 jours : remise du DAO.

To + 208 jours : commentaires ADM/MEN.

To + 218 jours : commentaires AFD.

To +233 jours : remise DAO revu y/c intégration des observations et impression.

Chaque rapport sera remis en 5 exemplaires papiers dont un non relié pour reproduction. De même les rapports de chaque programme seront accompagnés par une clé USB avec tous les éléments du rendu au format PDF, dwg et Word.

Chaque consultant devra pour le lot lui concernant fournir les plans produits ainsi que les documents écrits (DQE, CCTP, BPU, etc.) en 25 exemplaires.

Les plans devront être tirés au format approprié.

Concernant le dossier d'appel d'offres compilé (partie administrative), il sera tiré par chaque consultant en six (06) exemplaires.

VIII.2) Phase suivi et supervision :

Durant cette phase, le consultant fournira pour chacun des lots 1, 2,3, 4 et 5 :

- un rapport de démarrage ;
- les procès-verbaux de réunion hebdomadaire ;
- des rapports mensuels
- des rapports spécifiques ;
- un rapport d'achèvement des travaux, 15 jours après la réception provisoire ;
- un rapport de fin des travaux et de prestation à la réception définitive.

Chaque rapport sera remis en cinq (05) exemplaires papiers dont un non relié pour reproduction. De même les rapports de chaque programme seront accompagnés par une clé usb avec tous les éléments du rendu au format pdf,dwg et word.

IX. DUREE :

✓ **Pour les lots 1,2 3, et 4 :**

Conformément aux résultats attendus et aux tâches assignées au consultant, le volume de la prestation pour chacun des lots 1,2 3 et 4 de la phase étude est de l'ordre de 216 homme-jours soit 10 homme-mois pour une période maximale de 12 mois (y compris délais de validation et d'ajustement du DAO de la phase 2), à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage.

Concernant le suivi de l'exécution des travaux, le délai prévisionnel est de 27 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage du suivi des travaux pour un volume de travail de 2111 homme-jours soit 96 homme-mois pour chacun des lots dont 60 homme-mois pour les techniciens.

✓ **Pour le lot 5 :**

Concernant le lot 5 la prestation de la phase étude est estimée à 182 homme-jours soit 8.3 homme-mois pour une période maximale de 10 mois jours (y compris délais de validation et d'ajustement du DAO de la phase 2).

Pour le suivi de l'exécution des travaux du lot, le délai prévisionnel est de 25 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage du suivi des travaux pour un volume de travail de 599 homme-jours soit 27 homme-mois dont 13 homme-mois pour les techniciens .

Ces délais prévisionnels incluent l'organisation de la réception provisoire et la réception définitive qui se tiendra 12 mois après la réception provisoire.

Pendant la période de garantie de 12 mois, il devra se mobiliser au moins 15 jours avant la date de réception définitive.

Annexe : Préprogramme

LOT1: LYCEE SEYDOU NOUROU TALL -CEM LIBERTE 1- CEM DR SAMBA GUEYE - LYCEE DERKLE

<p>LYCEE SEYDOU NOUROU TALL : réhabilitation-extension</p> <p>Le programme se base sur un lycée de 27 GP soit 1620 élèves.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la démolition des petits bâtiments en RDC ajoutés au fil des années et des bâtiments de l'administration et du labo : J (Bat en RDC en mauvais état abritant la salle de repro et un espace pour les surveillants) ,K (Logement du gardien en RDC en mauvais état) ,M (Bat en RDC abritant une sdc), N (Cantine),O (Grand bâtiment en RDC avec partie fissurée abritant l'administration ,les 2 labo de science + prépa) ,P ,Q.</p> <p>la réhabilitation des bâtiments : A (Bat en rdc en bon état abritant la salle artistique et multimédia), B (Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 8 sdc et 2 locaux surveillants), C (Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 10 sdc et un BH), D (Bat en rdc en état moyen abritant un BH de 2x5 box), E (Bat en rdc et bon état abritant les vestiaires de sport et local matériel), F (Bat en très bon état en RDC abritant la mosquée) , G (Bat en RDC en bon état abritant l'infirmierie) , H (BH de 2x6 box) , R , S.</p> <p>la construction : d'un bâtiment R+2 sur 400 m2 au sol soit 1200m2 pour abriter les locaux supprimés ainsi que les nouveaux (5 labos, 2 locaux de préparation, 1 infirmerie).</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 5 Labos de science (7x12)- 2 Locaux de préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout administration</u> : Administration complète.</p> <p><u>ajout locaux d'accompagnement</u> : 1 Salle multimédia-informatique-1 Salle polyvalente - foyer (préau).</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : Bloc Hygiène et assainissement de 18 box</p> <p><u>-aménagement extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures.</p>	<p>CEM LIBERTE 1 : construction d'un nouveau CEM</p> <p>Afin d'élargir le terrain disponible pour la construction d'un CEM de 12GP, les bâtiments existants seront démolis et remplacés par un R+2 (démolition de 4 bâtiments existants pour agrandir le terrain de 2400m2). Seule deux sdc existantes seront conservées et réhabilitées.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>La démolition des bâtiments : A (Hall entrée), bâtiment B (Bat sdc primaire), bâtiment D, bâtiment E (Bat 2 sdc).</p> <p>la réhabilitation du bâtiment: C (Bat 2 sdc).</p> <p>La construction : d'un bâtiment R+2 au sol sur 400 m2 soit 1200 m2 (6 sdc , 2 labo, 1 prépa, 1 bloc administ,1 infirmerie,1 bibliothèque et réserve,1 préau polyvalent et des Blocs Hygiène de 10 box au RDC et 10 box au R+1) et de 6 box, aménagement accès sport.</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 6 salles de classe (7x9m)- 2 Labos de science (7x12)- 1 Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout administration</u> : administration complète.</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : 1 salle multimédia-informatique-1 salle polyvalente - foyer (préau)- 1 Bibliothèque et réserve-1 infirmerie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : 2 Blocs Hygiène et assainissement de 20 box.</p> <p><u>-aménagements extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Évacuation des ep (cunettes, caniveaux).</p>
---	--

CEM DR SAMBA GUEYE : réhabilitation-extension

Le projet prévoit la mise à niveau en terme de programme pour un CEM de 16 GP, soit 960 élèves. Pour préserver la cour déjà très petite, il est prévu la démolition de l'ensemble des bâtiments alignés à droite de l'entrée et la construction à cet emplacement d'un Bat R+2. Deux bâtiments seront réhabilités pour accueillir l'administration et la bibliothèque.

Les travaux prévus sont :

la démolition de bâtiments : A (Bat 4 Salles de Classes et bureaux C (Bat 2 Salles de Classe) F (Magasin) G (Bat 1 Salle de Classe ancien) I (Loge Gardien) J

la réhabilitation de bâtiments : B (Bloc d'Hygiène 12 box à réhabiliter) D (Bat 3 Salles de Classe du primaire à réhabiliter en administration) E (Bat 2 Salles de Classe à réhabiliter en bibliothèque) H (Salle des professeurs)

la construction :

construction d'un bâtiment r+2 de 430 m2 au sol soit 1290 m2 (10 sdc, 2 labos, 1 prépa, bureau, infirmerie, préau poly) et un BH de 7 box au rdc et 7 box à l'étage

En détail elle comprend :

-ajout locaux enseignement : 10 Salles de classe (7x9m)- 2 Labos de science (7x12)- 1 Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.

-ajout administration : Bureaux administratifs.

ajout locaux d'accompagnement : 1Salle multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Infirmerie.

-ajout de sanitaires et vestiaires : Bloc Hygiène et assainissement de 14 box.

-aménagement extérieurs : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures- Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Espaces verts, arbres et haies.

LYCEE DERKLE : construction d'un nouveau Lycée

Construction d'un nouveau Lycée de 15GP pour 900 élèves sur un site actuellement occupée par une école primaire qui fusionnera avec l'école primaire mitoyenne. Seuls deux bâtiments existants (3sdc et BH) sont conservés, dont 1 à réhabiliter (3 sdc), le reste du programme sera construit en R+2 après démolition de trois (03) bâtiments, afin de conserver une emprise foncière libre maximum. L'entrée de l'école est à innverser

Les travaux prévus sont :

la démolition de bâtiments : A (bâtiment à 5 sdc), B (bat à 2 sdc), C (bâtiment à 5 sdc).

la réhabilitation de bâtiments : D (bâtiment à 3 sdc)

la construction :

*construction de d'un bâtiment r+2 de 500 m2 au sol soit 1500 m2 (salles de classe, labo science, infirmerie, local préparation, bibliothèque et réserve, salle multimédia-informatique, salle polyvalente-foyer, circulation coursive, et BH 6 box au RDC.

*construction d'un bâtiment r+ de 150m2 au sol, soit 300m2 (administration, préau)

*construction d'un BH à 12 box

En détail elle comprend :

ajout locaux enseignement : 8 Salles de classe (7x9m)- 3Labos de science (7x12)- 2 Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.

-ajout administration : Administration complète.

-ajout locaux d'accompagnement : 2 Salles multimédia-informatique-1 Salle polyvalente - foyer (préau)- 1 Bibliothèque et réserve-1 Infirmerie.

-ajout de sanitaires et vestiaires : 13 Blocs Hygiène et assainissement.

-aménagement extérieurs : -Allées, banc, escaliers et rampes extérieures Evacuation des ep (cunettes, caniveaux).

**LOT2 : CEM THIAROYE AZUR/ CEM ELHADJI IBRAHIMA THIAWEM / CEM CHERIF 3 /CEM C M HABIB
TIJANI**

<p>CEM THIAROYE AZUR: construction d'un nouveau CEM Le CEM sera construit au niveau du terrain mitoyen au centre psychiatrique de Thiaroye sur un nouveau site avec 12 GP soit 720 élèves. . Le projet comprend tous les locaux au programme, vu la surface du terrain il devrait être possible d'aménager un terrain de sport polyvalent.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la construction:</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 8 Salles de classe (7x9m)- 2 Labos de science (7x12)- 1 Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout administration</u> :1 Administration complète</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : 1_Salle multimédia-informatique- 1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1 Bibliothèque et réserve-1 Infirmerie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : Blocs Hygiène et assainissement de 20 box</p> <p><u>-aménagements extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies</p>	<p>CEM ELHADJI IBRAHIMA THIAWEM réhabilitation-extension Très grand CEM de 1739 élèves situé sur un grand terrain de 8000 m2. La quasi-totalité des bâtiments (hormis l'administration et le Bat en R+1) est vétuste et à démolir. Vu l'effectif, le CEM comptera 28 GP pour 1680 élèves. Le bâtiment 8 SDC en R+1 devra faire l'objet d'une expertise de sa structure (fondation et structure BA) avant d'envisager sa réhabilitation, en effet certaines fissures et déchaussement de fondation sont sans doute à reprendre ou à renforcer. Le projet prévoit tous les travaux de mise à niveau pour un CEM de 28 GP soit 1680 élèves. L'investissement est important vu l'état des SDC existantes à démolir et à reconstruire en R+1. Il est prévu la réhabilitation du terrain de sport existant.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la démolition de bâtiments : D (Bat 4 Salles de Classe vétuste) E(Loge Gardien vétuste) F H (Bat 3 Salles de Classe vétuste) I (Bat 4 Salles de Classe vétuste) J(Buvette Zinc vétuste)</p> <p>la réhabilitation de bâtiments: A (Bat. Administratif) G (Bibliothèque),C (BH / 12 Box à réhabiliter et branchement eau) B (Bat 8 Salles de Classe en R+1 à réhabiliter après expertise sur la structure) K (Cage d'escalier bat R+1) .</p> <p>la construction :</p> <p>*construction d'un bâtiment r+1 à construire au sol sur 300 m2 soit 600 m2 (9 sdc, préau poly, extension biblio +12 box) ;</p> <p>*construction d'un bâtiment r+1 à construire au sol sur 300 m2 soit 600 m2 (4 labos, 2 prépa, 2 inf) + 12 box</p> <p>*construction de 12 box.</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 9 Salles de classe (7x9m)- 4Labos de science (7x12)- 2 Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : 2 Salles multimédia-informatique-1 Salle polyvalente – foyer (préau)- 1 Bibliothèque et réserve-1 Infirmerie.</p> <p>-ajout de sanitaires et vestiaires : Bloc Hygiène et assainissement de 36 box.</p> <p><u>-aménagements extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies</p>
---	---

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM CHERIF 3 : Construction d'un nouveau CEM

Nouveau CEM à construire sur terrain disponible de 100x30m (3 000m²) au sein de l'école élémentaire CHERIF 3 CITE TACO. Le site est situé juste en face du CEM CITE TACO comptant 1320 élèves pour 12 sdc,

Ce nouveau CEM comptera 12 GP soit un potentiel de 720 élèves. Vu la surface disponible de terrain, il sera construit en R+2 avec une surface libre de préau (surf salle poly) au RDC. Il n'est pas prévu de terrain de sport vu la surface disponible, de plus l'école primaire mitoyenne en est équipée.

Les travaux prévus sont :

la construction:

*Bâtiment en r+2 à construire de 450 m² au sol soit 1350 m² (8salles de classe, 2labo science, infirmerie, local préparation, bibliothèque et réserve, salle multimédia-informatique, salle polyvalente-foyer.

*construction d'un BH a 10 box

*construction d'un BH a 12 box

En détail elle comprend :

-ajout locaux enseignement : 8 Salles de classe (7x9m)- 2 Labos de science (7x12)- 1 Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.

-ajout administration : administration complète

-ajout locaux d'accompagnement : 1 Salle multimédia-informatique-1 Salle polyvalente - foyer (préau)- 1 Bibliothèque et réserve-1 Infirmerie.

-ajout de sanitaires et vestiaires : Bloc Hygiène et assainissement de 20 box

-aménagements extérieurs : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Espaces verts, arbres et haies

CEM C M HABIB TIJANI : réhabilitation-extension

CEM existant de 1711 élèves sur un terrain exigu de 500m² environ

Le CEM est composé de nombreux bâtiment en RDC en état plus ou moins bon. L'effectif est très important (1711 élèves) sur ce site exigu, il sera envisager de démolir une partie des bâtiments en RDC pour les remplacer par un Bat en R+2 afin de préserver la cour. 10 SDC seront conservés et réhabilités ainsi que la salle informatique et les deux BH. Des coursives seront ajoutées sur les façades qui en sont dépourvues. Le bat B (sdc et Bur) sera réhabilité en administration.

Programme d'un CEM de 28 GP soit 1680 élèves. Les deux SDC au centre de la cour seront démolies (ancienne et vétustes) pour libérer l'espace de la cour. Le long bâtiment comptant 3 sdc, la salle des prof et en continuité le logement de fonction seront démolis et remplacés par un Bat en R+2 pour abriter les locaux manquant au programme.

Les travaux prévus sont :

la démolition de bâtiments : L (Bat 2 salles de classe), M (cantine), N (Bat 3 salles de classe/Bur/prof), N O (Bibliothèque et logement gardien).

la réhabilitation de bâtiments :A (Bat 2 salles de classe), B (Bat 2 Salles de Classe /surv),C (Bat 2 salles de classe),D(Bureau principal),E (Bat 2 salles de classe),F(salle info /surv inachevé), G(cage escalier),H (BH 6 box) , I(BH /magasin),J (Bat 1 salle de classe),K(Bat 1 salle de classe).

la construction :

*construction d'un bâtiment r+2 à construire au sol sur 600 m² soit 1800 m² (9 sdc, 4labos, 2 prépa, bur, préau, ploy, biblio-bloc hyg de 10 box rdc et 10 box r+1) ;

*construction d'un BH a 15 box

En détail elle comprend :

-ajout locaux enseignement : 9 Salles de classe (7x9m)- 4Labos de science (7x12)- 2 Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.

- ajout administration : bureaux administratifs

-ajout locaux d'accompagnement : 1 Salle polyvalente - foyer (préau)- 1 Bibliothèque et réserve-1 Infirmerie.

-ajout de sanitaires et vestiaires : Bloc Hygiène et assainissement de 35 box.

-aménagements extérieurs : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies

LOT3 : LYCEE TIVAOUNE PEULH- CEM JAXAAY -CEM DJIDDAH THIAROYE KAO-CEM MOMAR SENE WALY

<p>LYCEE TIVAOUNE PEULH : Construction d'un nouveau Lycée Le Lycée est actuellement hébergé dans un CEM avec 1750 élèves (6eme à Terminale) pour 18sdc soit 97 elev /sdc. Le Nouveau Lycée sera construit sur un site vierge de 1,5ha environ. Il comptera 15GP soit 900 élèves</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la construction : *Bâtiment en r+2 à construire de 450 m2 au sol soit 1350 m2 (8salles de classe, 2labo science, infirmerie, local préparation, bibliothèque et réserve, salle multimédia-informatique, salle polyvalente-foyer. *construction d'un BH a 10 box *construction d'un BH a 12 box</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 11 Salles de classe (7x9m)- 3Labos de science (7x12)- 2Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives. <u>-ajout administration</u> : Administration complète <u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : 1Salle multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmerie. <u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : Bloc Hygiène et assainissement de 25 box - Vestiaires <u>-aménagement extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Espaces verts, arbres et haies</p>	<p>CEM JAXAAY : Construction d'un nouveau CEM Construction d'un CEM neuf de 12 GP sur un terrain vierge. En attente délibération pour un terrain disponible de 1 ha au moins.</p> <p>la construction :</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 8 Salles de classe (7x9m)- 2Labos de science (7x12)- 1Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives. <u>-ajout administration</u> : Administration complète <u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : 1Salle multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmerie. <u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : Bloc Hygiène et assainissement de 20 box <u>-aménagements extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Espaces verts, arbres et haies</p>
<p>CEM DJIDDAH THIAROYE KAO : réhabilitation / extension Ce CEM compte 1953 élèves sur un site assez étroit (4100 m2) avec 12 sdc soit 162 élève/sdc. La plupart des bâtiments sont en état correct. Le terrain est étroit et le CEM devrait être agrandi avec un objectif de 28GP soit 1980élèves. Une partie des bâtiments existants en état correct pourrait être conservés, les autres seront démolis pour être remplacés par des constructions en R+2 afin de conserver un maximum d'espace de cour. La mitoyenneté avec deux écoles primaires pourrait permettre la réaffectation de certaines sdc vers le CEM, ou la libération d'un espace suffisant pour construire le complément de locaux du programme d'un CEM de 28GP. Programme d'un CEM de 28GP soit 1680 élèves. En complément des sdc existantes et réhabilitées, il faut ajouter un bâtiment en R+2 comprenant une extension de l'administration, 1sdc, 4 labos et 2 prépa, 3 salles informatique multimédia, une bibliothèque et un préau polyvalent. Il faut également construire 38 box BH supplémentaires. Le manque d'espace pour cette extension devra voir la démolition de certains bâtiments ou l'occupation en partie du terrain des écoles primaires.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la démolition de bâtiments : B la réhabilitation de bâtiments : A C F D E G H I la construction : *(Emprise au sol indicative 600 m2) construction de d'un</p>	<p>CEM MOMAR SENE WALY: réhabilitation-extension. Le CEM compte environ 1300 élèves, il est situé sur un Petit terrain (environ 5000 m2) dans un quartier populaire. Le terrain est en longueur entre une école primaire et la ligne de train. Il est occupé par des bâtiments ancien en rdc en mauvais état dans l'ensemble, Ce site est inondable en période d'hivernage, toute construction devra être surélevée de 50cm au moins, Un bloc d'hygiène de 8 box est recent et en bon état, Objectif 24 GP soit 1440 élèves.</p> <p>Réhabilitation d'une partie des bâtiments et constructions neuves pour un programme de CEM de 24 GP soit 1440 élèves. Les locaux neufs seront construits sur un Bâtiment en R+2 le long de la clôture du côté de la voix de chemin de fer.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la démolition de bâtiments: B C D E F G H la réhabilitation de bâtiments: C' I (Blocs d'Hygiène, vestiaires), A (Locaux enseignement et support pédagogique), la construction :</p>

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

<p>bâtiment r+2 de 1800m2 (ext adm, 5sdc, 4labo science, 3infirmierie, 2 local préparation, bibliothèque et réserve, préau poly).</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 5 Salles de classes (7x9m)- 4Labos de science (7x12)- 2 Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout administration</u> : Bureaux administratifs.</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : 3 Salles multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : Bloc Hygiène et assainissement de38 box</p> <p><u>-aménagement extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux -Espaces verts, arbres et haies</p>	<p>*Bâtiment en r+2 a construire de 600 m2 au sol soit 1800 m2 (9 salles de classe, 3 labo science, 2 infirmierie, 2 local préparation, admin bibliothèque et réserve, preau poly.</p> <p>*construction d'un BH a 15 box</p> <p>*construction d'un BH a 15 box</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement</u> : 9 Salles de classe (7x9m)- 3 Labos de science (7x12)- 2 Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout administration</u> : Administration complète</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement</u> : Salle multimédia-informatique-Salle polyvalente - foyer (préau)- Bibliothèque et réserve-Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires</u> : Bloc Hygiène et assainissement de 28 box</p> <p><u>Aménagements extérieurs</u> : Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux) - Espaces verts, arbres et haies</p>
--	--

LOT 4: LYCEE MEDINA FALL- CEM DJIBRIL DIAW -CEM NGUEKHOKH-LYCEE DE PIRE

<p>Lycée Medina Fall : Construction d'un nouveau Lycée</p> <p>Lycée occupant actuellement des locaux dans un collège de plus de 2200 élèves. Le Nouveau terrain proposé, dans un premier temps, pour la construction du Lycée de (4200m²) a été jugé. Il a été augmenté de 6000m² disponible sur les parcelles voisines, soit un total de 10200m². Le nouveau Lycée comptera 15GP soit 900 élèves.</p> <p>. Cette surface peut recevoir un Lycée de 15GP dans cette zone en très forte tension.</p> <p>Le nouveau Lycée comptera 15GP soit 900 élèves. L'implantation des bâtiments préservera une zone d'extension possible à moyen terme.</p> <p>la construction :</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement :</u> 11 Salles de classe (7x9m)- 3Labos de science (7x12)- 2Locaux préparation Labo (7x4, 5)- Circulations cursives.</p> <p><u>-ajout administration :</u></p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement :</u> 1 Salle multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires :</u> 25 Blocs Hygiène et assainissement</p> <p><u>-aménagements extérieurs :</u> Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux) - Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies.</p>	<p>CEM Djibril Diaw : réhabilitation / extension</p> <p>CEM existant de 1208 élèves pour 14 sdc physiques. Il est prévu de réhabiliter les bâtiments existants en bon état. L'extension répondra au programme d'un CEM de 20GP soit 1200 élèves. Les nouvelles constructions seront réalisées en R+1 et R+2 afin de préserver l'espace de la cour sur ce site étroit.</p> <p>la démolition de bâtiments : E (Bat 1 Salles de classe), G (Bat 2 Salles de classe)</p> <p>la réhabilitation de bâtiments : A(Salle prof/princip/surv/BH), B(Bat 3 Salles de classe), C(Bibliothèque), D(BH/08 Box), F(Bat 2 Salles de classe), H(Bat 1 Salles de classe), I(Magasin), J(Loge gardien), K(Bat 3 Salles de classe), L(Bat 2 Salles de classe)</p> <p>la construction :</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement :</u> 1 Salle de classe (7x9m)- 3Labos de science (7x12)- 1 Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations cursives.</p> <p><u>-ajout administration :</u> Bureaux administratifs.</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement :</u> 2 Salles multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires :</u> Bloc Hygiène et assainissement de 26 box.</p> <p><u>-aménagements extérieurs :</u> Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Espaces verts, arbres et haies</p>
<p>CEM Nguekhokh: Construction d'un nouveau CEM</p> <p>Nouveau site d'environ 1 à 1,5 ha pour la construction d'un CEM neuf de 12 GP pour désengorger le CEM existant d'environ 2000 élèves. Construction d'un CEM neuf de 12 GP sur une parcelle vierge.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la construction :</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement :</u> 8Salles de classe (7x9m)- 2Labos de science (7x12)- 1Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations cursives.</p> <p><u>-ajout administration :</u> Administration complète</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement :</u> 1Salle multimédia-informatique-1Salle polyvalente - foyer (préau)- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires :</u> 20Blocs Hygiène et assainissement</p> <p><u>-aménagements extérieurs :</u> Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies</p>	<p>LYCEE DE PIRE : Construction d'un nouveau Lycée</p> <p>Construction d'un lycée neuf de 15 GP sur une parcelle vierge deha</p> <p>Cette surface peut recevoir un Lycée de 15GP dans cette zone en très forte tension.</p> <p>L'implantation des bâtiments préservera une zone d'extension possible à moyen terme.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la construction :</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement :</u> Salle de classe (7x9m)- Labo de science (7x12)- Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations cursives.</p> <p><u>-ajout administration :</u></p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement :</u> Salle multimédia-informatique-Salle polyvalente - foyer (préau)- Bibliothèque et réserve-Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires :</u> Bloc Hygiène et assainissement</p> <p><u>-aménagements extérieurs :</u> Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux) - Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies.</p>

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LOT 5: CEM VALDIODIO NDAYE 1-CEM VALDIODIO NDAYE 2

<p>CEM VALDIODIO NDAYE 1: réhabilitation-extension</p> <p>CEM de 1317 élèves pour 26 sdc. L'établissement est mitoyen de Vadiodio2 situé sur un terrain assez grand. Les bâtiments sont tous très anciens, en mauvais état, sans coursive ni débord de toiture. Il est envisagé de démolir les trois bâtiments (A B C) et de les remplacer par des bats en R+1</p> <p>Bien que le CEM compte suffisamment de sdc au regard de l'effectif (50 élèves/sdc), les bâtiments sont en mauvais état, anciens, voir vétustes. La disposition des bâtiments ne permet pas de créer une véritable cour (dispersion sur 4 espaces). L'investissement important en réhabilitation de l'existant ne semble pas justifié. La démolition des 3 bâtiments de SDC (A B C) permettra de réaliser un projet cohérent.</p> <p>Il est conseillé de démolir les 3 bâtiments de SDC (A B C) de réhabiliter les Bat D E et les blocs d'hygiène et de programmer la construction d'un CEM de 20 GP soit 1200 élèves. Le bâtiment E, bien qu'en mauvais état, pourrait être réhabilité simplement, et affecté aux deux CEM pour des dépôts, magasin ou autres activités associatives.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la démolition de bâtiments : A (Bat 5 Salles de Classe vétuste), B (Bat 6 Salles de Classe vétuste), C (Bat 4 Salles de Classe + Administration + Lecture vétuste)</p> <p>la réhabilitation de bâtiments : D (Bat 5 Salles de Classe + inf. + biblio + Labo), E (Bat 8 Salles de Classe), F (Logement gardien), G (BH 4 box), H(BH 6 box)</p> <p>la construction :</p> <p>*construction de d'un bâtiment r+1 de 450 m2 au sol soit 900m2 (10salles de classe, 2labo science, 1local préparation, informatique, salle polyvalente-foyer, circulation BH 15box)</p> <p>*construction d'un bâtiment r+ 1 de 260m2 au sol, soit 520m2 (administration, inf, biblio, 15box)</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement :</u> 7Salles de classe (7x9m)- 2Labos de science (7x12)- 1Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout administration :</u> Administration complète</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement :</u> 1Salle multimédia-informatique- 1Bibliothèque et réserve-1Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires :</u> Blocs Hygiène et assainissement de 24 box</p> <p><u>-aménagement extérieurs :</u> Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies</p>	<p>CEM VALDIODIO NDAYE 2: réhabilitation-extension</p> <p>CEM de 917 élèves sur un site étendu. Le nombre de sdc est satisfaisant (40 Elev/sdc) et la majorité sont relativement bien entretenues. 6 sdc anciennes sont en mauvais état et à démolir, le reste de l'établissement doit être réhabilité et complété pour un programme de CEM de 20 GP.</p> <p>Mitoyen du CEM1 cet établissement est relativement bien entretenu. 6 sdc anciennes sont en mauvais état et à démolir, les autres bâtiments seront réhabilités et mis à niveau.</p> <p>Le projet prévoit un programme de CEM de 20 GP soit 1200 élèves. Pour cela certaines salles de classes ordinaires seront réaffectées (2 salles informatique, deux salles en bibliothèque). En complément il sera construit deux Labos et une salle prépa, un préau polyvalent, 20 box sanitaire. Un terrain de sport sera prévu ainsi que le complément de clôture.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <p>la démolition de bâtiments : C (Bat 6 Salles de classes séparées vétuste),D (Bat 5 Salles de classe et 1 Labo à réhabiliter</p> <p>la réhabilitation de bâtiments : A (Administration),B (Bat Bibliothèque et 1 Salle de classe),E(Bat 4 Salles de classe),F(Bat 4 Salles de classe),G (Bat 1 Salle de classe),H(Bat 1 Salle de classe en chantier à terminer),I (Bat 3 Salles de classe),J (BH 14 Box)</p> <p>la construction :</p> <p>*construction d'un bâtiment r+2 de 400 m2 (2, labo science, i, local préparation, bibliothèque et réserve, préau, 20 box)</p> <p>En détail elle comprend :</p> <p><u>-ajout locaux enseignement :</u> 2Labos de science (7x12)- 1Local préparation Labo (7x4, 5)- Circulations coursives.</p> <p><u>-ajout locaux d'accompagnement :</u> -1Salle polyvalente - foyer (préau)-1Infirmierie.</p> <p><u>-ajout de sanitaires et vestiaires :</u> Bloc Hygiène et assainissement de 20box</p> <p><u>-aménagements extérieurs :</u> Clôture du site (h+2m) et portail-Allées, banc, escaliers et rampes extérieures-Evacuation des ep (cunettes, caniveaux)- Terrain de sport polyvalent-Espaces verts, arbres et haies</p> <p>-</p>
---	---

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LOT1

LYCEE SEYDOU NOUROU TALL

3.0 Plan de masse (photo satellite)	4.0 Description sommaire des bâtiments existants																														
	<p>la ligne rouge représente une distance de 100m</p> <table border="1"> <tr> <td>BAT A</td> <td>Bat en rdc en bon état abritant la salle artistique et multimédia</td> </tr> <tr> <td>BAT B</td> <td>Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 8 sdc et 2 locaux surveillants</td> </tr> <tr> <td>BAT C</td> <td>Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 10 sdc et un BH</td> </tr> <tr> <td>BAT D</td> <td>Bat en rdc en état moyen abritant un BH de 2x5 box</td> </tr> <tr> <td>BAT E</td> <td>Bat en rdc et bon état abritant les vestiaires de sport et local matériel</td> </tr> <tr> <td>BAT F</td> <td>Bat en très bon état en RDC abritant la mosquée</td> </tr> <tr> <td>BAT G</td> <td>Bat en RDC en bon état abritant l'infirmierie</td> </tr> <tr> <td>BAT H</td> <td>BH de 2x6 box</td> </tr> <tr> <td>BAT I</td> <td>Bat en RDC de 2 sdc en préfabriqué</td> </tr> <tr> <td>BAT J</td> <td>Bat en RDC en mauvais état abritant la salle de repro et un espace pour les surveillants</td> </tr> <tr> <td>BAT K</td> <td>Logement du gardien en RDC en mauvais état</td> </tr> <tr> <td>BAT L</td> <td>Bat en RDC en mauvais état abritant la bibliothèque</td> </tr> <tr> <td>BAT M</td> <td>Bat en RDC abritant une sdc</td> </tr> <tr> <td>BAT N</td> <td>Cantine</td> </tr> <tr> <td>BAT O</td> <td>Grand bâtiment en RDC avec partie fissurée abritant l'administ, les 2 labo de science +</td> </tr> </table>	BAT A	Bat en rdc en bon état abritant la salle artistique et multimédia	BAT B	Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 8 sdc et 2 locaux surveillants	BAT C	Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 10 sdc et un BH	BAT D	Bat en rdc en état moyen abritant un BH de 2x5 box	BAT E	Bat en rdc et bon état abritant les vestiaires de sport et local matériel	BAT F	Bat en très bon état en RDC abritant la mosquée	BAT G	Bat en RDC en bon état abritant l'infirmierie	BAT H	BH de 2x6 box	BAT I	Bat en RDC de 2 sdc en préfabriqué	BAT J	Bat en RDC en mauvais état abritant la salle de repro et un espace pour les surveillants	BAT K	Logement du gardien en RDC en mauvais état	BAT L	Bat en RDC en mauvais état abritant la bibliothèque	BAT M	Bat en RDC abritant une sdc	BAT N	Cantine	BAT O	Grand bâtiment en RDC avec partie fissurée abritant l'administ, les 2 labo de science +
BAT A	Bat en rdc en bon état abritant la salle artistique et multimédia																														
BAT B	Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 8 sdc et 2 locaux surveillants																														
BAT C	Bat ancien en R+1 en état moyen abritant 10 sdc et un BH																														
BAT D	Bat en rdc en état moyen abritant un BH de 2x5 box																														
BAT E	Bat en rdc et bon état abritant les vestiaires de sport et local matériel																														
BAT F	Bat en très bon état en RDC abritant la mosquée																														
BAT G	Bat en RDC en bon état abritant l'infirmierie																														
BAT H	BH de 2x6 box																														
BAT I	Bat en RDC de 2 sdc en préfabriqué																														
BAT J	Bat en RDC en mauvais état abritant la salle de repro et un espace pour les surveillants																														
BAT K	Logement du gardien en RDC en mauvais état																														
BAT L	Bat en RDC en mauvais état abritant la bibliothèque																														
BAT M	Bat en RDC abritant une sdc																														
BAT N	Cantine																														
BAT O	Grand bâtiment en RDC avec partie fissurée abritant l'administ, les 2 labo de science +																														

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM LIBERTE1



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM DR SAMBA GUEYE

3.0 Plan de masse (photo satellite)	4,0 Description sommaire des bâtiments existants
<p>CEM DR SAMBA GUEYE</p> <p>Ecole primaire</p> <p>Bat 3 sdc primaire à affecter au CEM</p> <p>arbres à conserver</p> <p>entrée</p> <p>Bat A, B, C, D, E, F, G, H, I, J</p>	la ligne rouge représente une distance de 100m
	BAT A Bat 4 Salles de Classes et bureaux à démolir
	BAT B Bloc d'Hygiène 12 box à réhabiliter
	BAT C Bat 2 Salles de Classe à démolir
	BAT D Bat 3 Salles de Classe du primaire à réhabiliter en administration
	BAT E Bat 2 Salles de Classe à réhabiliter en bibliothèque
	BAT F Magasin à démolir
	BAT G Bat 1 Salle de Classe ancien à démolir
	BAT H Salle des professeurs à réhabiliter
	BAT I Loge Gardien à démolir
BAT J	

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LOT2

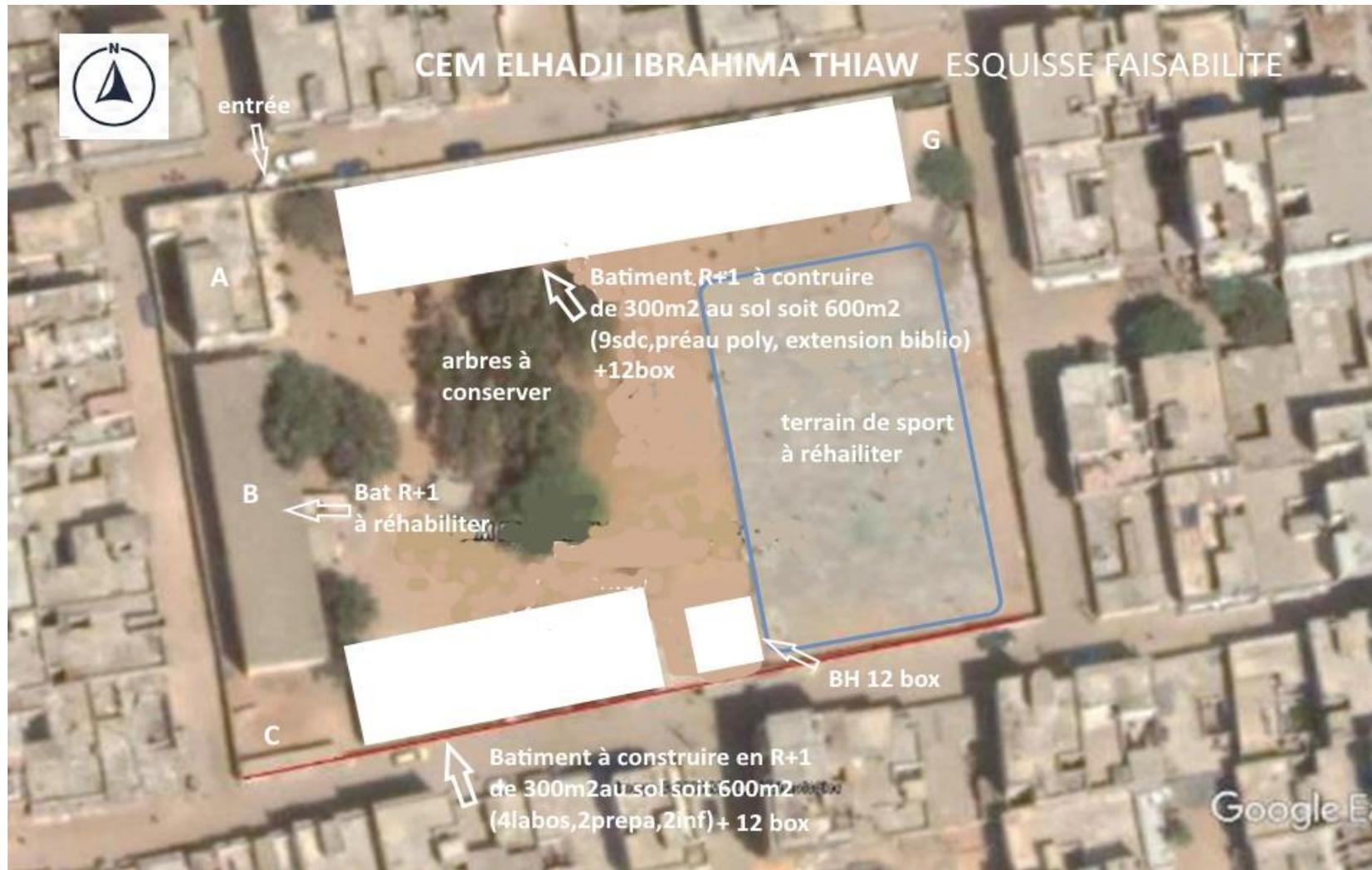
CEM THIAROYE AZUR ?

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM ELHADJI IBRAHIMA THIAWEM

3.0 Plan de masse (photo satellite)		4.0 Description sommaire des bâtiments existants	
 <p>The satellite map shows the layout of the school complex. A red line indicates a 100m distance. Buildings are labeled A through I. Annotations include: 'entrée' (entrance) with an arrow pointing to building A; 'arbres à conserver' (trees to be preserved) pointing to a cluster of trees; 'Bat vetustes à démolir' (old buildings to be demolished) pointing to buildings D and E; 'Bat R+1 à réhabiliter' (R+1 building to be renovated) pointing to building B; and 'terrain de sport à réhabiliter' (sports field to be renovated) pointing to the open area on the right.</p>		la ligne rouge représente une distance de 100m	BAT A Bat. Administratif à réhabiliter
		BAT B Bat 8 Salles de Classe en R+1 à réhabiliter après expertise sur la structure	
		BAT C BH / 12 Box à réhabiliter et branchement eau	
		BAT D Bat 4 Salles de Classe vétuste à démolir	
		BAT E Loge Gardien vétuste à démolir	
		BAT F BH Abandonné vétuste à démolir	
		BAT G Bibliothèque en bon état à réhabiliter	
		BAT H Bat 3 Salles de Classe vétuste à démolir	
		BAT I Bat 4 Salles de Classe vétuste à démolir	
		BAT J Buvette Zinc vétuste à démolir	
		BAT K Cage d'escalier bat R+1 à réhabiliter	

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM CHERIF 3

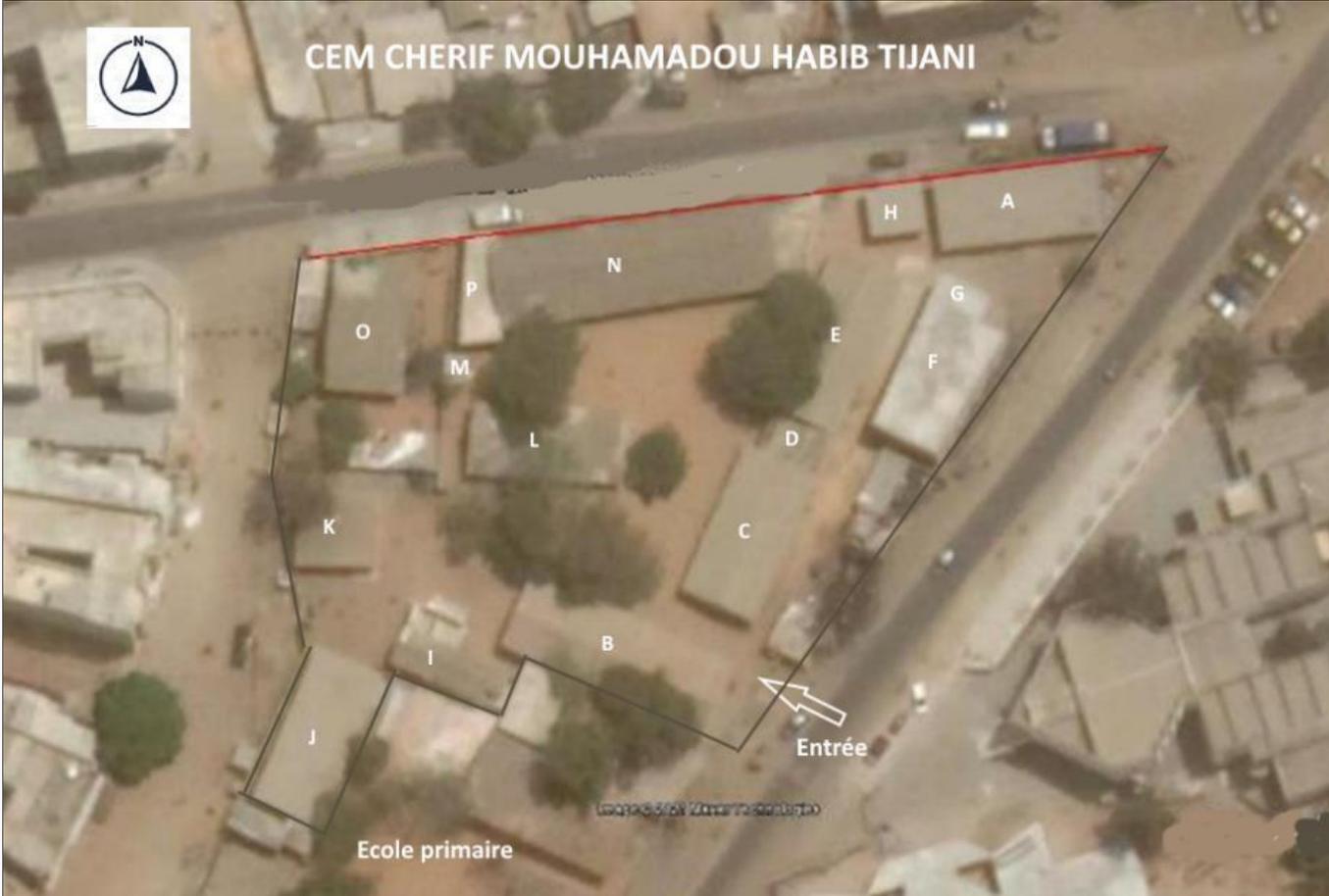


ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d’œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l’exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM CHERIF MOUHAMADOU HABIB TIJANI

3.0 Plan de masse (photo satellite)		4.0 Description sommaire des bâtiments existants																														
		<p>la ligne rouge représente une distance de 100m</p> <table border="1"> <tr> <td>BAT A</td> <td>Bat 2 salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT B</td> <td>Bat 2 Salles de Classe /surv à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT C</td> <td>Bat 2 salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT D</td> <td>Bureau principal à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT E</td> <td>Bat 2 salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT F</td> <td>salle info /surv inachevé à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT G</td> <td>cage escalier à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT H</td> <td>BH 6 box à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT I</td> <td>BH /magasin à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT J</td> <td>Bat 1 salle de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT K</td> <td>Bat 1 salle de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT L</td> <td>Bat 2 salles de classe à démolir</td> </tr> <tr> <td>BAT M</td> <td>cantine à démolir</td> </tr> <tr> <td>BAT N</td> <td>Bat 3 salles de classe/Bur/prof à démolir</td> </tr> <tr> <td>BAT N O</td> <td>Bibliothèque et logement gardien à démolir</td> </tr> </table>	BAT A	Bat 2 salles de classe à réhabiliter	BAT B	Bat 2 Salles de Classe /surv à réhabiliter	BAT C	Bat 2 salles de classe à réhabiliter	BAT D	Bureau principal à réhabiliter	BAT E	Bat 2 salles de classe à réhabiliter	BAT F	salle info /surv inachevé à réhabiliter	BAT G	cage escalier à réhabiliter	BAT H	BH 6 box à réhabiliter	BAT I	BH /magasin à réhabiliter	BAT J	Bat 1 salle de classe à réhabiliter	BAT K	Bat 1 salle de classe à réhabiliter	BAT L	Bat 2 salles de classe à démolir	BAT M	cantine à démolir	BAT N	Bat 3 salles de classe/Bur/prof à démolir	BAT N O	Bibliothèque et logement gardien à démolir
BAT A	Bat 2 salles de classe à réhabiliter																															
BAT B	Bat 2 Salles de Classe /surv à réhabiliter																															
BAT C	Bat 2 salles de classe à réhabiliter																															
BAT D	Bureau principal à réhabiliter																															
BAT E	Bat 2 salles de classe à réhabiliter																															
BAT F	salle info /surv inachevé à réhabiliter																															
BAT G	cage escalier à réhabiliter																															
BAT H	BH 6 box à réhabiliter																															
BAT I	BH /magasin à réhabiliter																															
BAT J	Bat 1 salle de classe à réhabiliter																															
BAT K	Bat 1 salle de classe à réhabiliter																															
BAT L	Bat 2 salles de classe à démolir																															
BAT M	cantine à démolir																															
BAT N	Bat 3 salles de classe/Bur/prof à démolir																															
BAT N O	Bibliothèque et logement gardien à démolir																															

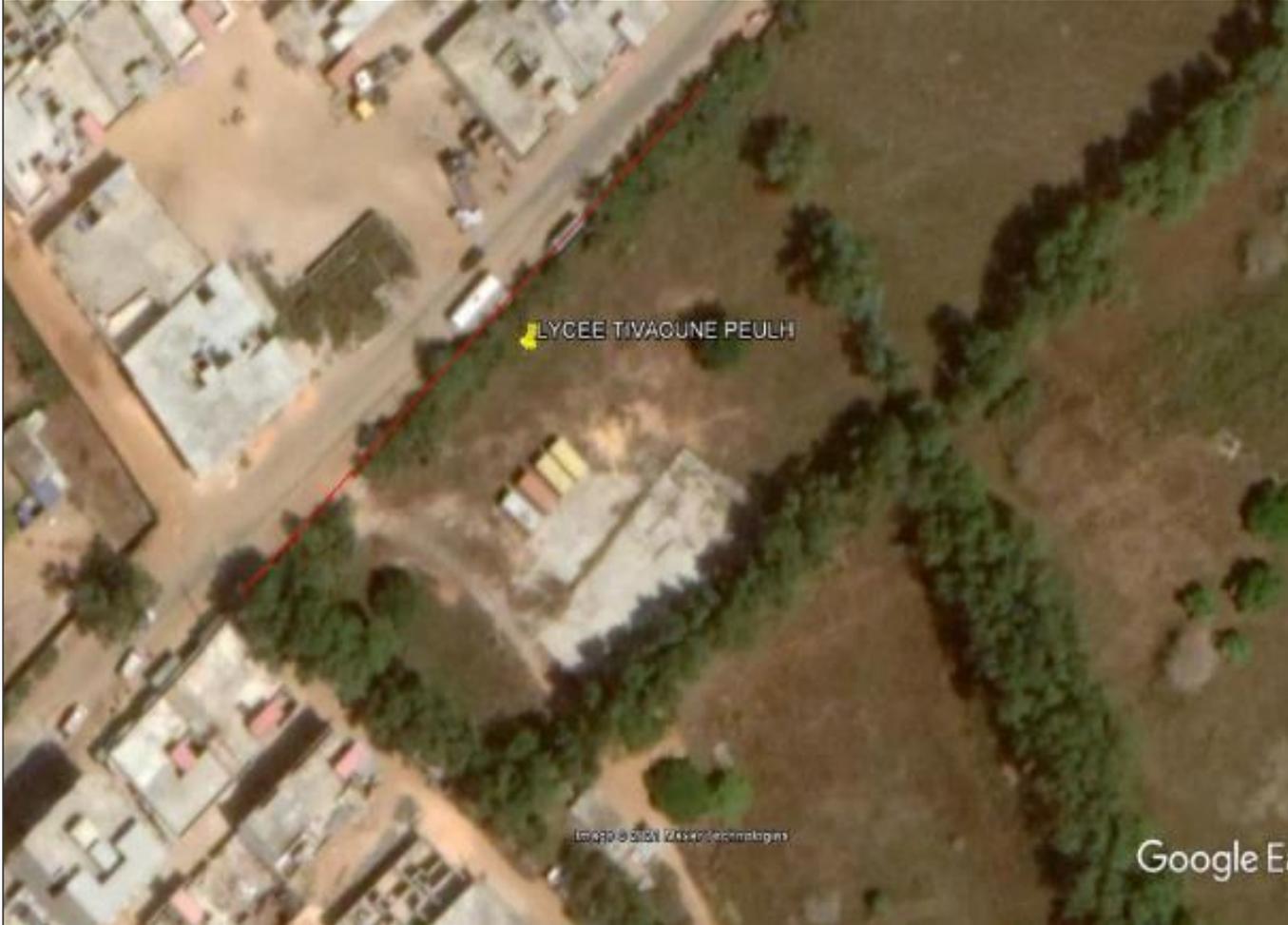
ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LOT3

LYCEE TIVAOUNE PEULH

3.0 Plan de masse (photo satellite)	4.0 Description sommaire des batiments existants	
 <p style="text-align: center;">LYCEE TIVAOUNE PEULH</p> <p style="text-align: right;">Google Earth</p>	la ligne rouge représente une distance de 100m	
	BAT A	
	BAT B	
	BAT C	
	BAT D	
	BAT E	
	BAT F	
	BAT G	
	BAT H	
	BAT I	
	BAT J	

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM DJIDDAH THIAROYE KAO

3.0 Plan de masse sommaire du projet (d'après photo satellite)		4.0 Description sommaire des bâtiments existants	
		<p>la ligne rouge représente une distance de 100m</p> <p>BAT A</p> <p>BAT B</p> <p>BAT C</p> <p>BAT D</p> <p>BAT E</p> <p>BAT F</p> <p>BAT G</p> <p>BAT H</p> <p>BAT I</p> <p>BAT J</p>	

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM MOMAR SENE WALY

3.0 Plan de masse (photo satellite)		4,0 Description sommaire des batiments existants																				
		<p>la ligne rouge représente une distance de 100</p> <table border="1"> <tr> <td>BAT A</td> <td>Bat 6 Salles de Classe</td> </tr> <tr> <td>BAT B</td> <td>Bat 2 Salles de Classe</td> </tr> <tr> <td>BAT C</td> <td>Bat 2 Salles de Classe</td> </tr> <tr> <td>BAT D</td> <td>BH 6 box/neuf</td> </tr> <tr> <td>BAT E</td> <td>Loge /SDC/Surveillance</td> </tr> <tr> <td>BAT F</td> <td>Bureau principal /surveillant /Bibliothèque</td> </tr> <tr> <td>BAT G</td> <td>BH</td> </tr> <tr> <td>BAT H</td> <td>BH 2 box salle prof/neuf</td> </tr> <tr> <td>BAT I</td> <td>BH 8 box</td> </tr> <tr> <td>BAT J</td> <td>Magasin</td> </tr> </table>	BAT A	Bat 6 Salles de Classe	BAT B	Bat 2 Salles de Classe	BAT C	Bat 2 Salles de Classe	BAT D	BH 6 box/neuf	BAT E	Loge /SDC/Surveillance	BAT F	Bureau principal /surveillant /Bibliothèque	BAT G	BH	BAT H	BH 2 box salle prof/neuf	BAT I	BH 8 box	BAT J	Magasin
BAT A	Bat 6 Salles de Classe																					
BAT B	Bat 2 Salles de Classe																					
BAT C	Bat 2 Salles de Classe																					
BAT D	BH 6 box/neuf																					
BAT E	Loge /SDC/Surveillance																					
BAT F	Bureau principal /surveillant /Bibliothèque																					
BAT G	BH																					
BAT H	BH 2 box salle prof/neuf																					
BAT I	BH 8 box																					
BAT J	Magasin																					

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LOT4

LYCEE MEDINA FALL

3.0 Plan de masse (photo satellite)		4.0 Description sommaire des bâtiments existants	
 <p>LYCEE MEDINA FALL</p> <p>Image © 2021 Maxar Technologies</p> <p>Google E</p>		La ligne rouge représente une distance de 100m	BAT A
		BAT B	
		BAT C	
		BAT D	
		BAT E	
		BAT F	
		BAT G	
		BAT H	
		BAT I	
		BAT J	

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM DJIBRIL DIAW

3.0 Plan de masse (photo satellite)		4,0 Description sommaire des bâtiments existants																								
		<p>la ligne rouge représente une distance de 100m</p> <table border="1"> <tr> <td>BAT A</td> <td>Salle prof/princip/surv/BH à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT B</td> <td>Bat 3 Salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT C</td> <td>Bibliothèque à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT D</td> <td>BH/08 Box à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT E</td> <td>Bat 1 Salles de classe à démolir</td> </tr> <tr> <td>BAT F</td> <td>Bat 2 Salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT G</td> <td>Bat 2 Salles de classe à démolir</td> </tr> <tr> <td>BAT H</td> <td>Bat 1 Salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT I</td> <td>Magasin à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT J</td> <td>Loge gardien à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT K</td> <td>Bat 3 Salles de classe à réhabiliter</td> </tr> <tr> <td>BAT L</td> <td>Bat 2 Salles de classe à réhabiliter</td> </tr> </table>	BAT A	Salle prof/princip/surv/BH à réhabiliter	BAT B	Bat 3 Salles de classe à réhabiliter	BAT C	Bibliothèque à réhabiliter	BAT D	BH/08 Box à réhabiliter	BAT E	Bat 1 Salles de classe à démolir	BAT F	Bat 2 Salles de classe à réhabiliter	BAT G	Bat 2 Salles de classe à démolir	BAT H	Bat 1 Salles de classe à réhabiliter	BAT I	Magasin à réhabiliter	BAT J	Loge gardien à réhabiliter	BAT K	Bat 3 Salles de classe à réhabiliter	BAT L	Bat 2 Salles de classe à réhabiliter
BAT A	Salle prof/princip/surv/BH à réhabiliter																									
BAT B	Bat 3 Salles de classe à réhabiliter																									
BAT C	Bibliothèque à réhabiliter																									
BAT D	BH/08 Box à réhabiliter																									
BAT E	Bat 1 Salles de classe à démolir																									
BAT F	Bat 2 Salles de classe à réhabiliter																									
BAT G	Bat 2 Salles de classe à démolir																									
BAT H	Bat 1 Salles de classe à réhabiliter																									
BAT I	Magasin à réhabiliter																									
BAT J	Loge gardien à réhabiliter																									
BAT K	Bat 3 Salles de classe à réhabiliter																									
BAT L	Bat 2 Salles de classe à réhabiliter																									

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LYCEE DE PIRE ?

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM NGUEKHOKH

3.0 Plan de masse (photo satellite)		4.0 Description sommaire des bâtiments existants
		carré de 100mx100m a confirmer
		BAT A
		BAT B
		BAT C
		BAT D
		BAT E
		BAT F
		BAT G
		BAT H
		BAT I
		BAT J

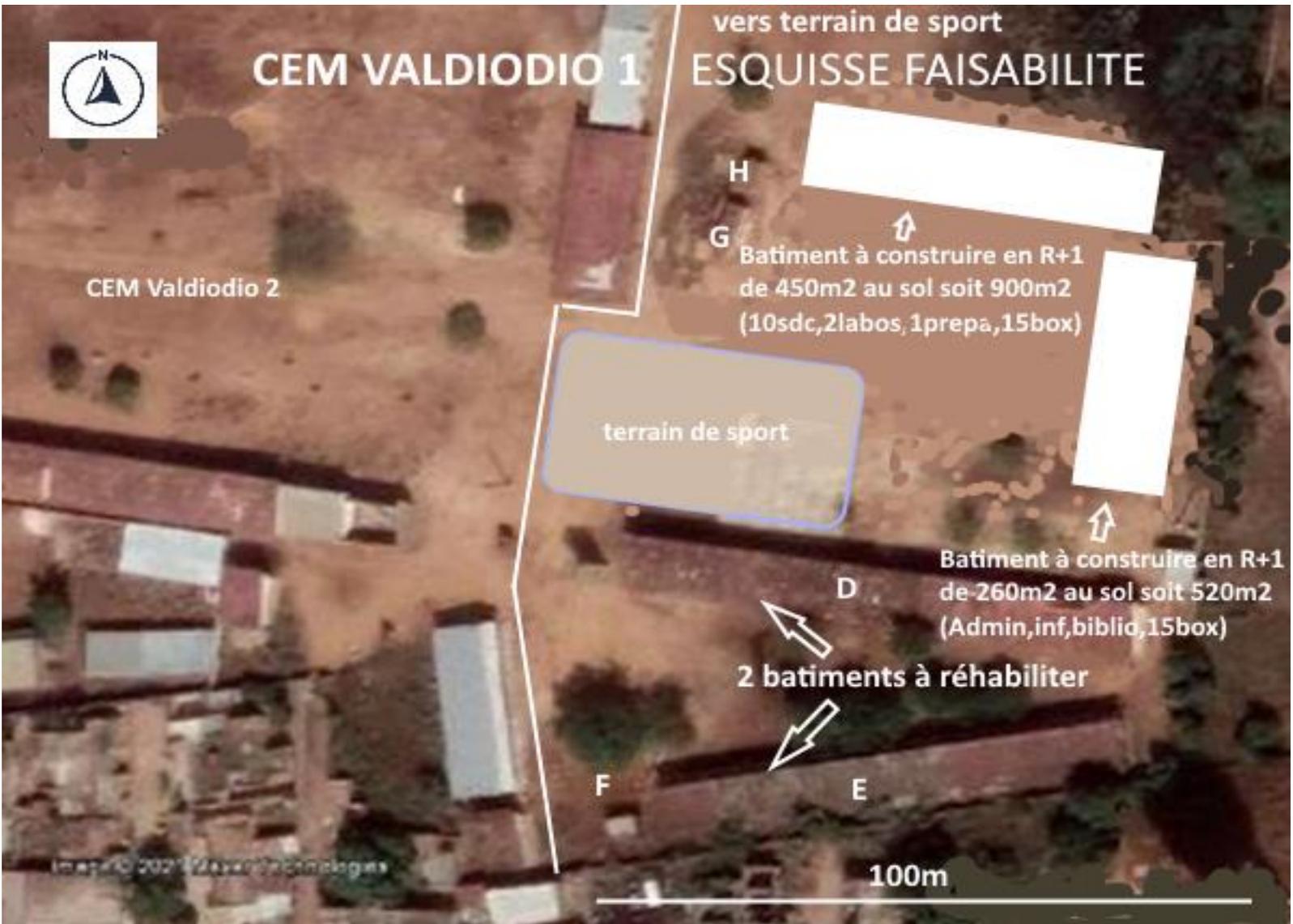
ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

LOT5:

CEM VALDIODIO NDAYE 1

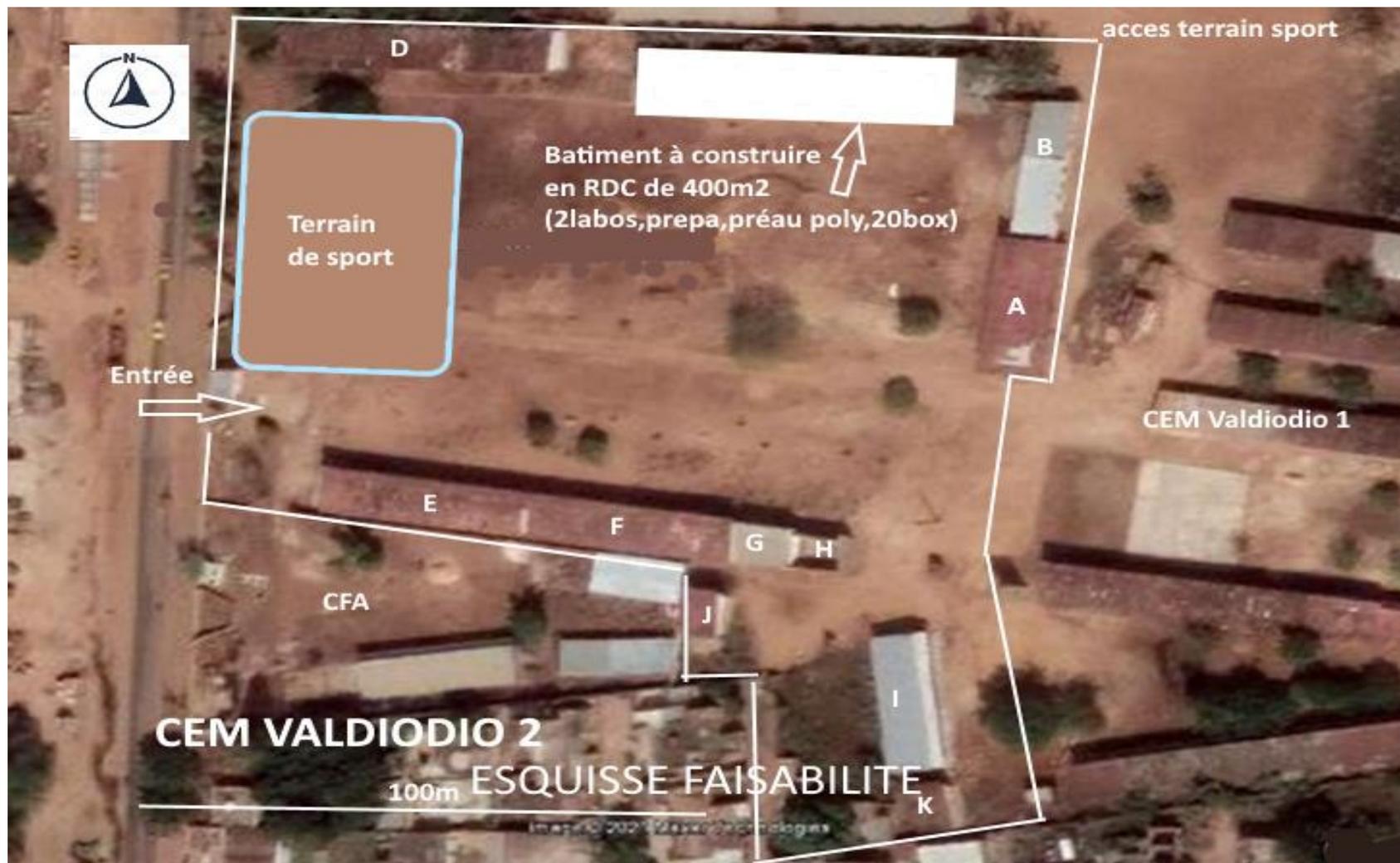
3.0	Plan de masse (photo satellite)	4.0	Description sommaire des bâtiments existants	
			la ligne rouge représente une distance de 100m	
			BAT A	Bat 5 Salles de Classe vétuste à démolir
			BAT B	Bat 6 Salles de Classe vétuste à démolir
			BAT C	Bat 4 Salles de Classe + Administration + Lecture vétuste à démolir
			BAT D	Bat 5 Salles de Classe + inf. + biblio + Labo à réhabiliter
			BAT E	Bat 8 Salles de Classe à réhabiliter
			BAT F	Logement gardien à réhabiliter
			BAT G	BH 4 box à réhabiliter
			BAT H	BH 6 box à réhabiliter
			BAT I	
		BAT J		

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

CEM VALDIODIO NDAYE 2



ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.

3.0 Plan de masse (photo satellite)	4.0 Description sommaire des bâtiments existants
	<p>la ligne rouge représente une distance de 100m</p> <p>BAT A Administration à réhabiliter</p> <p>BAT B Bat Bibliothèque et 1 Salle de classe à réhabiliter</p> <p>BAT C Bat 6 Salles de classe séparées vétuste à démolir</p> <p>BAT D Bat 5 Salles de classe et 1 Labo à réhabiliter</p> <p>BAT E Bat 4 Salles de classe à réhabiliter</p> <p>BAT F Bat 4 Salles de classe à réhabiliter</p> <p>BAT G Bat 1 Salle de classe à réhabiliter</p> <p>BAT H Bat 1 Salle de classe en chantier à terminer</p> <p>BAT I Bat 3 Salles de classe à réhabiliter</p> <p>BAT J BH 14 Box à réhabiliter</p>

ADEM2/ Termes de référence pour le recrutement de maîtres d'œuvre en charge des études architecturales, techniques et du suivi de l'exécution des travaux.